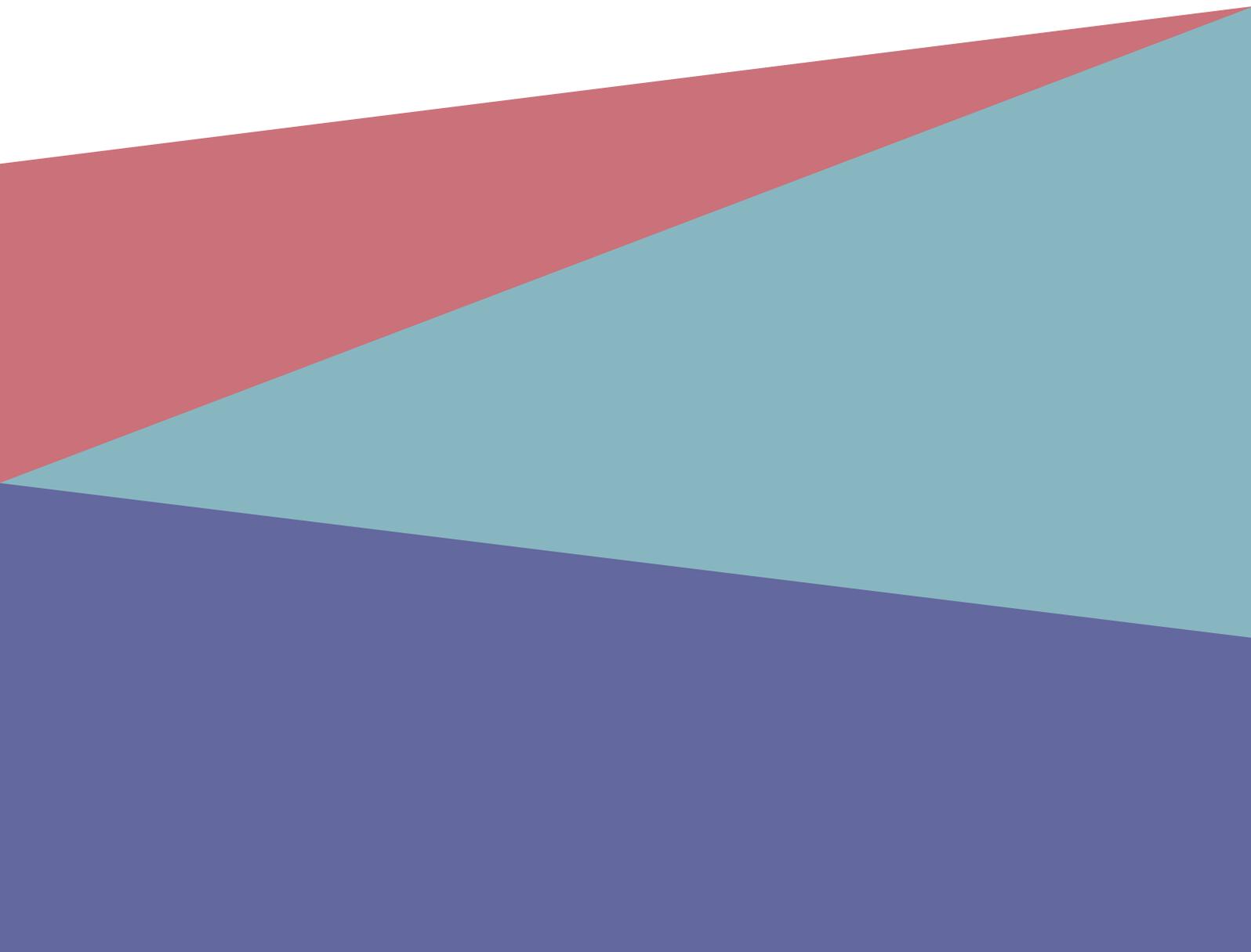




CONSEIL DES EPF

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2022



Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2022

Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF	4
--	---

Compte de résultat consolidé	12
------------------------------	----

Compte de résultat consolidé	12
Bilan consolidé	13
Tableau des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Annexe aux comptes annuels consolidés	17

1	Activité économique	17	20	Participations dans des entités associées et Joint Ventures	52
2	Bases de la présentation des comptes	17	21	Immobilisations corporelles et incorporelles	54
3	Principes d'établissement du bilan et d'évaluation	19	22	Placements financiers et prêts	56
4	Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	29	23	Cofinancements	57
5	Comparaison par rapport au budget	32	24	Engagements courants	57
6	Rapports sectoriels	34	25	Engagements financiers	58
7	Financement fédéral	42	26	Passifs de régularisation	59
8	Taxes d'études, formation continue	43	27	Provisions	60
9	Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	43	28	Régimes de prévoyance à prestations définies	62
10	Dons et legs	45	29	Fonds de tiers affectés	67
11	Autres produits	46	30	Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	68
12	Charges de personnel	47	31	Engagements conditionnels et créances conditionnelles	74
13	Charges de biens et services	48	32	Engagements contractuels	75
14	Charges de transfert	49	33	Leasing opérationnel	75
15	Résultat financier	49	34	Rémunération des personnes-clés de management	76
16	Liquidités et placements à court terme	50	35	Relations avec les entités contrôlées et associées	77
17	Créances	50	36	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	79
18	Stocks	51			
19	Actifs de régularisation	51			

Rapport de l'organe de révision	80
---------------------------------	----

Mentions légales	84
------------------	----

Rapport sur l'exercice financier 2022 du Domaine des EPF

Principes et remarques sur les comptes annuels consolidés

Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Ils se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période. En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine.

Les Chambres fédérales décident pour le Domaine des EPF aussi bien du crédit de charges avec incidences financières que du crédit d'investissement avec incidences financières. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels consolidés, comme expliqué ci-après.

Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF. La grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans les comptes annuels du Domaine des EPF.

La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 79. Le crédit d'investissement pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière (crédit de charges) sont présentés au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses (cf. rapport de gestion p. 110 s.). Celui-ci représente ainsi de manière complète le pilotage politique exercé par la Confédération sur le Domaine des EPF.

En revanche, dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation de ces biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, un loyer d'un même montant est enregistré dans les charges de biens et services, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des immeubles appartenant au Domaine des EPF et en grande partie destinés à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Comparabilité avec les exercices précédents

Aucune modification susceptible d'avoir eu une influence déterminante n'a été apportée aux principes applicables aux comptes annuels, qui sont donc comparables à ceux des exercices précédents. Ils ont été marqués de manière déterminante par un effet spécial: les contrats avec Credit Suisse Funds AG concernant l'acquisition prévue (retour anticipé) du *SwissTech Convention Center* (STCC) en leasing par l'EPFL ont pu être signés. La réévaluation du leasing financier qui en a résulté a entraîné (a) un bénéfice comptable de 53 mio CHF et (b) une prolongation du bilan de 117 mio CHF. Ce bénéfice se compose d'une reprise de pertes de valeur de 30 mio CHF et d'un produit de 23 mio CHF provenant de la décomptabilisation de l'engagement de leasing. La comptabilisation du leasing financier sur la base des nouveaux accords a entraîné une augmentation de l'actif immobilisé et des engagements financiers. Pour le retour anticipé du STCC, le Parlement fédéral a autorisé un crédit d'engagement d'un montant de 146 mio CHF le 5 décembre 2022. L'acquisition du STCC est financée par les réserves. Selon l'évaluation de la direction, en raison du principe d'annualité de la contribution fédérale (financement fédéral), les 146 mio CHF ne seront déduits des réserves qu'au moment de l'exécution de l'acquisition (2024, 2025 ou 2026) et non pas dès 2022 à la conclusion du contrat.

Le Domaine des EPF emploie les fonds reçus avec clairvoyance et dans un souci de maîtrise des coûts.

Principales évolutions de 2022 en bref

Au cours de l'exercice sous revue, les activités de recherche se sont poursuivies au même niveau qu'avant la pandémie. Des investissements significatifs ont de nouveau été consentis. Les défis du contexte économique actuel se traduisent par une augmentation des coûts et pèsent sur les résultats. Conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF, les comptes annuels consolidés 2022 montrent les principales évolutions suivantes:

- Les produits de fonds de tiers ont diminué principalement en raison des pertes financières et de participation dues à la performance négative des marchés financiers.
- Les charges de personnel et les charges de biens et services ont augmenté.
- Les amortissements – sans la reprise de pertes de valeur du STCC (cf. paragraphe précédent) sont restés à un niveau élevé du fait des investissements des années précédentes.

Le résultat d'exploitation de 30 mio CHF comprend la reprise de pertes de valeur du STCC de 30 mio CHF. Les produits des dons, plus élevés que l'année précédente, ont contribué positivement au résultat d'exploitation, permettant ainsi de réduire la perte annuelle de –21 mio CHF (2021: 110 mio CHF).

Engagements nets de prévoyance

Sous les engagements nets de prévoyance sont présentés les engagements découlant des plans de prévoyance du Domaine des EPF, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité. La majeure partie des assurés et des bénéficiaires de rentes du Domaine des EPF est assurée à la Caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Contrairement à la comptabilisation statique conforme au droit de la prévoyance suisse, le calcul annuel des engagements nets de prévoyance selon IPSAS 39 se base, entre autres, sur des hypothèses actuarielles qui tiennent compte des évolutions futures. La modification de ces hypothèses entraîne principalement des variations annuelles des capitaux propres. L'impact des hypothèses révisées sur les charges de personnel et sur le résultat annuel est moins marqué. Dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le rendement annuel des actifs du régime auprès de PUBLICA n'est, en grande partie, pas présenté avec effet sur le résultat, mais est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Certaines évolutions des comptes annuels 2022 ne peuvent être comprises qu'en tenant compte de ces effets:

1. La hausse du taux d'actualisation (effet: +1451 mio CHF), compensée par l'augmentation de la rémunération de l'avoiron de vieillesse et par une évolution attendue des salaires supérieure à celle de l'année précédente (effet: –428 mio CHF), a entraîné un bénéfice net généré par la réévaluation dans les **capitaux propres** et une diminution des **engagements de prévoyance**.
2. Les **actifs du régime** se sont contractés, principalement en raison du rendement négatif des placements; 775 mio CHF de cette diminution ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres.
3. Au total, les modifications des hypothèses ont entraîné un bénéfice lié aux réévaluations dans les **capitaux propres** de 304 mio CHF (montant total des réserves de réévaluation positives au 31 décembre 2022: 721 mio CHF). Les engagements nets de prévoyance ont baissé de 294 mio CHF.
4. Les **charges de prévoyance nettes** (variation de 221 mio CHF à 255 mio CHF) selon IPSAS 39 se basent toujours sur les hypothèses de l'exercice précédent.

Compte de résultat consolidé

mio CHF	2022	2021	2020	2019
Produits d'exploitation	3 780	3 697	3 680	3 676
Ecart par rapport à l'année précédente	2%	0%	0%	-1%
Charges d'exploitation	3 750	3 641	3 682	3 637
Ecart par rapport à l'année précédente	3%	-1%	1%	0%
RÉSULTAT FINANCIER	- 27	26	11	28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 21	110	41	140
Part des fonds de tiers dans les produits totaux	29%	31%	30%	31%
Charges de personnel dans les produits totaux	67%	65%	67%	63%

Produits d'exploitation et produit total

Le Domaine des EPF élargit progressivement sa base de financement. Il obtient des fonds de tiers sur concours et conformément aux objectifs stratégiques.

Les **produits d'exploitation** ont augmenté de 83 mio CHF par rapport à 2021, pour s'établir à 3780 mio CHF. Le **produit total**, qui inclut également le résultat financier et de participation, s'est replié à 3729 mio CHF du fait de la situation tendue sur les marchés financiers (2021: 3751 mio CHF).

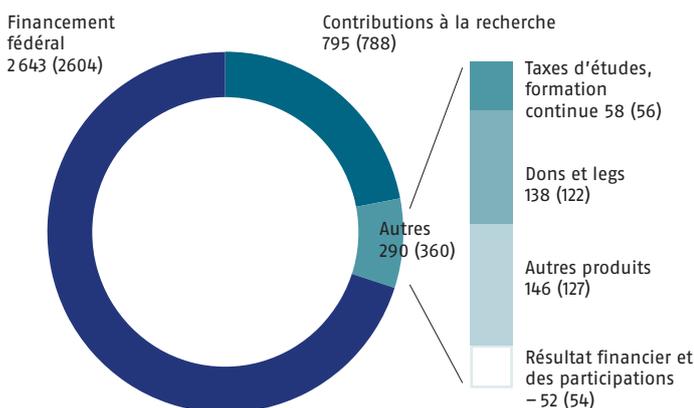
Le financement par la Confédération, à savoir le **financement fédéral** (cf. l'annexe 7), représente le principal composant des produits d'exploitation. Il comprenait la contribution financière de la Confédération de 2441 mio CHF (2021: 2373 mio CHF) et la contribution aux loyers de 202 mio CHF (2021: 230 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, la hausse s'est élevée à 39 mio CHF.

Les **produits de fonds de tiers** (cf. les annexes 8, 9, 10, 11, 15, 20) ont diminué de 62 mio CHF, soit 5%, pour s'établir à 1086 mio CHF (2021: 1148 mio CHF). Cela s'explique notamment par le résultat financier et de participation négatif. En revanche, les dons et autres produits ont progressé. Les produits de projets sont légèrement au-dessus du niveau de l'exercice précédent. La part des fonds de tiers dans les produits était de 29%.

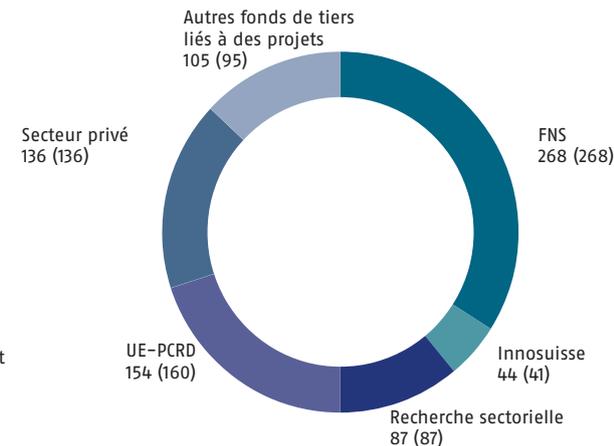
Les produits de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques, d'un montant de 795 mio CHF, ont dépassé la valeur de l'exercice précédent (2021: 788 mio CHF). Avec une part de 21% similaire au niveau des années précédentes, ils constituent le deuxième composant des produits d'exploitation. Il s'agit surtout de projets de recherche pluriannuels. La comptabilisation des produits se fait sur la base de la prestation fournie. Elle est calculée sur la base des coûts de projets effectivement encourus (méthode *Cost of Completion*) et peut donc varier fortement.

Pendant l'exercice sous revue, l'avancement des projets **des programmes-cadres de recherche européens** (UE-PCRD) était légèrement inférieur à 2021; les produits ont baissé de 6 mio CHF par rapport à 2021, malgré les mesures transitoires de la Confédération.

Produit total 2022 en mio CHF
3729 mio CHF (2021: 3751 mio CHF)



Contributions à la recherche 2022 en mio CHF
795 mio CHF (2021: 788 mio CHF)



Le financement de projets de recherche du **Fonds national suisse** (FNS) a un bon niveau de mise en œuvre et était, en termes de produits, égal à celui de 2021. Sur les 22 Pôles de recherche nationaux (PRN) en cours en 2022 ou jusqu'en 2022, 13 étaient dirigés (*Leading House*) ou codirigés (*Co-Leading House*) par l'une des institutions du Domaine des EPF.

La **recherche sectorielle de la Confédération** a réalisé le même produit qu'en 2021. A l'EPFL, au PSI et à l'Empa, l'avancement des projets a dépassé celui de 2021. Le WSL a réalisé une grande partie de ses produits de recherche avec des mandats de recherche des offices fédéraux.

Les produits issus de la **collaboration avec le secteur privé** sont restés stables par rapport à 2021. A l'ETH Zurich, les produits ont augmenté du fait de l'avancement des projets. Le PSI accuse une baisse causée par la détérioration générale de la situation économique et l'achèvement de projets.

Dans les **autres fonds de tiers liés à des projets** (+10 mio CHF), les produits ont augmenté dans toutes les institutions. L'augmentation au WSL est principalement due au *Climate Change, Extremes and Natural Hazards in Alpine Regions Research Centre* (CERC) de Davos.

Les produits avec **Innosuisse** ont augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de l'avancée des projets ETH Zurich +2 mio CHF et Empa +1 mio CHF.

Les composantes suivantes font aussi partie des fonds de tiers: les produits provenant de **dons et de legs** se sont élevés à 138 mio CHF (2021: 122 mio CHF). La hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants s'est traduite par une progression des produits **des taxes d'études et de la formation continue** (2022: 58 mio CHF; 2021: 56 mio CHF). Parmi les **autres produits** (2022: 146 mio CHF; 2021: 127 mio CHF), l'augmentation des ventes de licences et des recettes de patients issues de la proton-thérapie au PSI ont notamment contribué à la progression. L'évolution négative des marchés financiers a pesé sur le résultat financier (2022: -27 mio CHF; 2021: 26 mio CHF) et sur les produits provenant de participations dans des entités associées (2022: -25 mio CHF; 2021: 28 mio CHF).

Mesures transitoires

Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a adopté l'Ordonnance révisée relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation. Celle-ci couvre la participation de la Suisse en tant que pays associé aux programmes de l'UE et règle les bases juridiques pour le financement direct de partenaires suisses dans des projets Horizon Europe. En 2022, le Domaine des EPF a réalisé des produits de projets d'un montant de 18 mio CHF (FNS: 1 mio CHF, UE-PCRD: 17 mio CHF) issus des mesures transitoires. Le montant des engagements de prestations pour les projets issus de mesures transitoires s'élevait à 202 mio CHF à la fin 2022 (FNS: 47 mio CHF, Innosuisse 3 mio CHF, UE-PCRD 152 mio CHF).

Octroi de fonds d'encouragement

L'analyse du bilan (à partir de la p. 9) et le graphique (p. 8) montrent que les créances et les fonds de tiers affectés ont augmenté en 2022. On peut en déduire que les produits issus de contributions à la recherche peuvent être au moins maintenus à leur niveau actuel. Les fonds d'encouragement accordés par le FNS, les UE-PCRD et Innosuisse représentent le volume de projets de recherche obtenus de manière compétitive par les institutions pendant l'exercice sous revue (valeur sép.).

En 2022, le Domaine des EPF a obtenu au total 492 mio CHF de fonds d'encouragement compétitifs*, dont 201 mio CHF proviennent des mesures transitoires de la Confédération (total 2021: 388 mio CHF, 2020: 468 mio CHF et 2019: 443 mio CHF). Le FNS a alloué 298 mio CHF, soit 77 mio CHF de plus qu'en 2021. Sur ce montant, 49 mio CHF concernent les mesures transitoires. Les projets soutenus par Innosuisse ont diminué de 4 mio CHF; sur un total de 42 mio CHF, 6 mio CHF sont financés par des mesures transitoires. Les octrois pour les projets UE-PCRD ont augmenté de 32 mio CHF et s'élèvent à 152 mio CHF, dont 146 mio CHF pour les mesures transitoires.

* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

L'engagement du Domaine des EPF en matière d'enseignement et de recherche a un coût. Il nous permet de fournir des prestations d'excellence et de faire progresser la Suisse et la science.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé de 109 mio CHF pour s'établir à 3750 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette hausse est due principalement aux charges de personnel et aux charges de biens et services.

Les **charges de personnel** constituent le principal poste des charges (2022: 67%, 2021: 67%). En comparaison avec l'année précédente, elles ont augmenté de 77 mio CHF pour atteindre 2503 mio CHF, en raison de l'augmentation tant des salaires du personnel (+34 mio CHF) que des charges de prévoyance nettes (+34 mio CHF).

La hausse des salaires du personnel a résulté à la fois d'une augmentation des pourcentages de postes et de la compensation du renchérissement de 0,5% décidée par le Conseil des EPF pour 2022, en coordination avec la Confédération. En 2022, le Domaine des EPF comptait en moyenne 20117 équivalents plein temps (EPT, +1% par rapport à 2021), sans les apprenantes et apprenants.* L'augmentation des charges de prévoyance nettes s'explique par l'évolution des salaires, le déficit de financement qui se comble, ainsi que par la hausse du coût des services passés par rapport à l'année précédente (cf. également les explications plus ci-dessus, section Engagements nets de prévoyance).

Les **charges de biens et services** sont, avec 944 mio CHF, supérieures à celles de l'exercice précédent (2021: 893 mio CHF). Cette hausse est due à une nouvelle progression des activités commerciales, à des augmentations de prix et à la disparition d'effets exceptionnels qui avaient influencé le résultat de l'exercice précédent. Depuis 2018, une partie des produits provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération doit être versée à cette dernière (2022: 1 mio CHF; 2021: 1 mio CHF). Depuis 2022, 90% des produits résultant des ventes d'énergie sont versés à la Confédération (2022: 3 mio CHF). Ces deux sommes sont comptabilisées en tant que charges de biens et services.

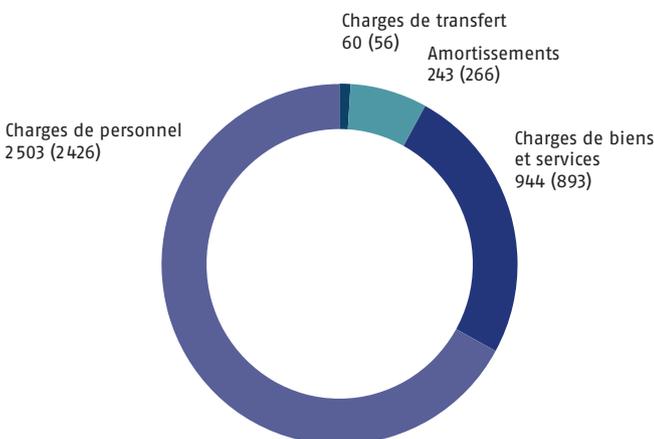
Avec 243 mio CHF (2021: 266 mio CHF), les **amortissements** ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par la comptabilisation d'une reprise de pertes de valeur en raison du retour anticipé prévu du *SwissTech Convention Center* à la Confédération. Sans cet effet unique, les amortissements sont toujours déterminés par les investissements importants consentis dans des grandes installations de recherche pertinentes sur le plan stratégique et des installations techniques d'exploitation.

Les **charges de transfert** ont progressé du fait de la hausse des contributions pour les bourses et des contributions aux projets de recherche (2022: 60 mio CHF; 2021: 56 mio CHF).

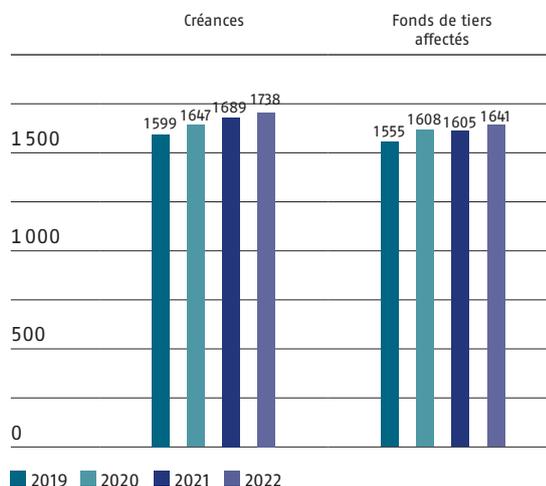
* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 678,2 EPT (avec les apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

Charges d'exploitation 2022 en mio CHF

3750 mio CHF (2021: 3641 mio CHF)



Créances et fonds de tiers affectés



Bilan consolidé

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif circulant	3 048	3 143	3 181	3 099
Actif immobilisé	3 709	3 518	3 412	3 272
TOTAL DE L'ACTIF	6 757	6 661	6 592	6 371
Capitaux de tiers	3 427	3 616	4 106	5 370
Capitaux propres	3 330	3 045	2 486	1 001
TOTAL DU PASSIF	6 757	6 661	6 592	6 371

Le total du bilan du Domaine des EPF a augmenté de 96 mio CHF (soit 1%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte notamment de l'augmentation des placements financiers et des immobilisations corporelles. Les liquidités et placements à court terme se sont contractés.

Créances et fonds de tiers affectés

Comme en 2021, les créances sur transactions sans contrepartie et les fonds de tiers affectés dans des capitaux de tiers ont représenté près d'un quart du total du bilan.

Ces fonds de tiers proviennent d'organisations de financement, du secteur public, de l'économie et de donateurs. Le Domaine des EPF s'en sert pour financer et promouvoir une partie de son activité de projet et de recherche. Ces créances diminuent en cours d'année, à chaque paiement visant à financer une avancée de projet; elles augmentent avec les contrats nouvellement conclus et l'octroi de fonds d'encouragement. Le solde des créances reflète donc le cadre de financement encore dû des projets en cours et des promesses de dons. Le solde des fonds de tiers affectés représente quant à lui l'engagement de prestations encore ouvert découlant des projets et mandats de recherche en cours.

Le graphique «Créances et fonds de tiers affectés», en bas à droite de la page 8, illustre l'évolution de ces valeurs. Fin 2022, les créances, indépendamment de leur échéance, s'élevaient à 1738 mio CHF (2021: 1689 mio CHF). Les créances envers le FNS, celles provenant de projets des PCRD de l'UE ainsi que celles provenant de dons en constituaient la majeure partie.

Les créances issues de projets encore ouvertes fin 2022 étaient à mettre en regard des fonds de tiers affectés, d'un volume de 1641 mio CHF (2021: 1605 mio CHF). L'augmentation de 36 mio CHF montre que, fin 2022, le volume de projets et de recherches disponible était supérieur à celui de 2021. Les prestations qui y sont liées seront à fournir au cours des années à venir.

Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles figurant au bilan a augmenté de 147 mio CHF fin 2022, pour s'établir à 2179 mio CHF. En 2022, 454 mio CHF ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles (cf. entrées du tableau des immobilisations), dont 146 mio CHF sont dus aux écritures liées au retour anticipé du *SwissTech Convention Center*. Les immobilisations ont été financées par des fonds propres, c'est-à-dire par des fonds issus du financement fédéral et des fonds de tiers. Les immobilisations corporelles représentent près d'un tiers du total du bilan.

Participations dans des entités associées

La baisse de 25 mio CHF reflète surtout le résultat de l'exercice agrégé proportionnel des entités associées pendant l'exercice sous revue. Ce résultat a notamment été affecté par le résultat négatif de l'*ETH Zurich Foundation*.

Placements financiers et prêts

Les placements financiers et les prêts de 1611 mio CHF (2021: 552 mio CHF) comprennent notamment les fonds de tiers perçus qui ne sont pas utilisés immédiatement.

Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché. Sur le total des placements financiers, 1276 mio CHF étaient placés auprès de la Confédération et 316 mio CHF auprès d'établissements financiers. Pendant l'exercice sous revue, 8 mio CHF nets ont été versés sur les comptes de dépôt à long terme auprès de la Confédération. Afin d'optimiser les produits des intérêts, le portefeuille de placements effectués auprès de la Confédération a augmenté. Les fonds de tiers placés sur le marché ont diminué, car les mandats de gestion de fortune ont été directement affectés par l'évolution négative des marchés financiers.

Provisions

Les provisions, d'un total de 703 mio CHF (2021: 709 mio CHF), comprennent les provisions pour le démantèlement des accélérateurs et l'élimination des déchets radioactifs au PSI, d'un montant de 536 mio CHF (2021: 540 mio CHF).

Capitaux propres

Pendant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont augmenté suite à la hausse des réserves de réévaluation issues des engagements nets de prévoyance (+304 mio CHF, cf. explications à la p. 5 Engagements nets de prévoyance). Avec la perte annuelle de 21 mio CHF, les fonds propres s'élevaient à 3330 mio CHF, soit 284 mio CHF de plus que l'année précédente.

Les fonds de la catégorie «Dons, soutiens financiers, cofinancements» sont affectés sur le plan externe; ils sont utilisés conformément aux consignes des bailleurs. Pendant l'exercice sous revue, ils ont baissé de 5 mio CHF pour s'établir à 948 mio CHF. Bien qu'il y ait eu plus de nouveaux contrats conclus que de moyens utilisés, le résultat négatif des mandats de gestion de fortune de tiers a entraîné une baisse.

Les Autres capitaux propres ont progressé de 18 mio CHF. Ils englobent l'excédent/déficit au bilan ainsi que les réserves sans affectation et les réserves avec affectation interne. L'excédent au bilan a grimpé de 77 mio CHF, à 113 mio CHF. 8 mio CHF de cette somme proviennent du retraitement des instruments financiers (nouvelles IPSAS). Le reste de l'augmentation est essentiellement dû à l'effet spécial de 53 mio CHF décrit en p. 4, en lien avec l'acquisition prévue du STCC.

La réduction des réserves sans affectation (-14 mio CHF à 561 mio CHF) est liée à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et aux besoins supplémentaires pour le fonctionnement courant, notamment pour couvrir l'augmentation des coûts due à la hausse des prix. Comme déjà en 2021, une grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles. De ce fait, moins de fonds étaient disponibles pour les activités opérationnelles, ce qui a contribué à réduire cette catégorie de réserves.

Les réserves avec affectation interne ont diminué de 45 mio CHF net pour s'établir à 741 mio CHF. Pendant l'année sous revue, elles ont pu être réduites notamment à l'Empa, au WSL et à l'ETH Zurich. A l'Empa (campus de l'Empa-Eawag) et au WSL (achèvement du bâtiment Davos), les fonds de réserve économisés ont été dépensés pour les projets d'infrastructure. A l'ETH Zurich, les fonds ont notamment été utilisés pour l'avancement des projets dans le cadre *d'ETH+ / Open ETH*, pour le ETH-PSI *Center for Quantum Computing* et pour les engagements liés aux nominations pour de nouvelles chaires. Une hausse a cependant été enregistrée en raison des octrois financiers, notamment pour le financement de chaires dans plusieurs facultés de l'EPFL. De plus, le montant de cette catégorie de réserves a augmenté au PSI du fait des fonds déjà obtenus pour les commandes réalisées en lien avec la mise à niveau SLS 2.0.

Les réserves du Domaine des EPF sont gérées activement. Leur emploi ciblé pour la définition des priorités stratégiques dans l'enseignement et la recherche et pour la réalisation de grandes infrastructures de recherche est intégré aux processus de budgétisation et de planification des institutions. Les réserves ont également été de plus en plus utilisées pour financer les coûts d'exploitation non couverts. Cette situation va encore s'accroître dans les années à venir du fait de l'augmentation des charges d'exploitation due au renchérissement. Malgré ces défis, le Domaine des EPF et ses institutions s'assurent que les réserves, ainsi que tous les moyens financiers, soient utilisés de manière durable et conforme à la stratégie.

Le financement durable du Domaine des EPF renforce la recherche en Suisse.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En 2022, les **flux de trésorerie issus des activités d'exploitation** étaient de 252 mio CHF (2021: 198 mio CHF). Ils englobaient le résultat de l'exercice de –21 mio CHF, corrigé des charges et produits non monétaires dans le compte de résultat (amortissements, etc.), et les variations pertinentes du bilan. Le **total des investissements** s'est élevé à 1533 mio CHF en 2022 (2021: 348 mio CHF). Cette forte hausse par rapport à 2021 est liée à des investissements dans des placements financiers à court terme de 1103 mio de CHF (reclassement des placements à court terme). 272 mio CHF d'investissements supplémentaires (2021: 289 mio CHF) ont été dédiés aux immobilisations corporelles meubles et immeubles. Le flux de trésorerie issu des activités d'investissement figure au tableau 4, p. 16.

Du programme d'investissements de 2022, il convient de mentionner notamment:

- ETH Zurich: L'ETH Zurich a fait des investissements importants dans des immobilisations corporelles meubles pour des appareils technico-scientifiques (p. ex. le microscope JEM-F200 et le spectromètre *Orbitrap Exploris 480*, 2 mio CHF au total). Elle a investi 11 mio CHF dans les techniques d'information et de communication au CSCS (1 mio CHF financé par des fonds de tiers) pour le nouvel ordinateur haute performance. Un ordinateur haute performance de 2 mio CHF a été acheté pour l'extension de l'*Euler Cluster (Euler VIII)*. Pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment HIF (sciences de la construction), 11 mio CHF ont été alloués à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. D'autres aménagements notables pour adaptation aux besoins des locataires ont été l'extension des étages supérieurs de l'Andreasturm à Zurich-Oerlikon (Centre pour la recherche sur l'IA, 6 mio CHF), des investissements sur le nouveau site BSS de Bâle (biologie systémique et biologie synthétique, 3 mio CHF), la rénovation et l'agrandissement du laboratoire des machines ML/FHK (3 mio CHF) et le nouveau bâtiment de la Gloriestrasse (sciences de la santé et technologie médicale, 2 mio CHF).
- EPFL: Les principaux achats du domaine des immobilisations corporelles meubles concernaient entre autres un microscope *Titan Krios* pour 4 mio CHF (financé par des fonds de tiers). Pour le *Center of MicroNano Technology (Cmi)*, un appareil de lithographie à haute résolution Raith a été acheté pour 1 mio CHF. Dans le domaine des équipements informatiques, l'EPFL a investi 10 mio CHF (dont 6 mio CHF provenant de financements de tiers) dans trois systèmes de serveurs pour l'informatique scientifique et le soutien aux applications, la Direction des systèmes d'information – Administration et les Services informatiques généraux. Pour les immeubles, d'autres investissements ont été consentis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires dans plusieurs bâtiments (deux projets, 4 mio CHF).
- PSI: Le PSI a consacré la majorité de ses achats à des équipements techniques: aménagements pour adaptation aux besoins des utilisateurs des grandes installations de recherche SLS (ligne de projet SLS 2.0, 18 mio CHF) et SwissFEL (ligne de faisceaux ATHOS, 2 mio CHF).
- WSL: Achats de matériel informatique, appareils d'analyse et mobilier pour 1 mio CHF et aménagements pour adaptation aux besoins des locataires dans la construction à neuf de remplacement D à Davos, pour un montant de 1 mio CHF.
- Empa: Investissements pour la finalisation de l'unité de recherche HiLo du bâtiment NEST (1 mio CHF). L'Empa a également acheté un microscope électronique à balayage REM Zeiss Gemini ainsi qu'un microscope d'échantillonnage à basse température Multiprobe POLAR pour 1 mio CHF. Elle a investi 2 mio CHF supplémentaires pour des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires dans le campus de l'Empa-Eawag et l'agrandissement du bâtiment Nord-Est (NE).
- Eawag: Achat de divers équipements scientifiques. De plus, l'Eawag a investi 1 mio CHF dans les transformations du laboratoire.

Du **flux de trésorerie provenant des activités de financement**, des sorties à hauteur de 9 mio CHF ont été enregistrées pour des paiements découlant principalement du leasing financier.

Les **liquidités et placements à court terme** ont perdu 1120 mio CHF par rapport à 2021. Cette somme contient toutefois un reclassement des fonds placés auprès de la Confédération, des placements à court terme dans les placements financiers à court terme, d'un montant de 1103 mio CHF. En termes nets, les liquidités et placements à court terme ont enregistré une baisse de 17 mio CHF.

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Ecart réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 441	2 441	2 373	68
Contribution aux loyers		202	202	230	-29
Financement fédéral	7	2 643	2 643	2 604	39
Taxes d'études, formation continue	8	53	58	56	2
Fonds national suisse (FNS), contributions ordinaires à la recherche		274	267	268	-1
Fonds national suisse (FNS), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	1	n/a	n/a
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), contributions ordinaires à la recherche		53	44	41	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	-	n/a	n/a
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)		79	87	87	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD), contributions ordinaires à la recherche		155	137	160	-23
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	17	n/a	n/a
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		141	136	136	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales), contributions ordinaires à la recherche		85	105	95	10
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	-	n/a	n/a
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	9	786	795	788	8
Dons et legs	10	95	138	122	16
Autres produits	11	121	146	127	19
Produits d'exploitation*		3 698	3 780	3 697	83
Charges de personnel	5, 12, 28	2 466	2 503	2 426	77
Charges de biens et services	13	931	944	893	51
Amortissements	21, 23	260	243	266	-23
Charges de transfert	14	99	60	56	4
Charges d'exploitation		3 755	3 750	3 641	109
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 57	30	56	- 26
RÉSULTAT FINANCIER*	15	- 1	- 27	26	- 53
Résultat des entités associées et co-entreprises*	20	-	-25	28	-53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		- 58	- 21	110	- 131
*Produit total		3 697	3 729	3 751	-22

Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
ACTIF CIRCULANT				
Liquidités et placements à court terme	16	742	1 862	-1 120
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	622	637	-15
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	72	73	-2
Placements financiers et prêts à court terme	22	1 540	488	1 051
Stocks	18	12	12	-
Actifs de régularisation	19	60	70	-10
Total de l'actif circulant		3 048	3 143	-95
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles	21	2 179	2 032	147
Immobilisations incorporelles	21	59	60	-1
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	1 045	979	66
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	246	271	-24
Placements financiers et prêts à long terme	22	72	64	8
Cofinancements	23	109	114	-5
Total de l'actif immobilisé		3 709	3 518	191
TOTAL DE L'ACTIF		6 757	6 661	96
CAPITAUX DE TIERS				
Engagements courants	24	171	168	3
Engagements financiers à court terme	25	17	14	2
Passifs de régularisation	26	194	179	15
Provisions à court terme	27	99	105	-6
Capitaux de tiers à court terme		480	466	14
Fonds de tiers affectés	29	1 641	1 605	36
Engagements financiers à long terme	25	382	327	55
Engagements nets de prévoyance	28	320	615	-294
Provisions à long terme	27	603	604	-1
Capitaux de tiers à long terme		2 947	3 150	-204
Total des capitaux de tiers		3 427	3 616	-189
CAPITAUX PROPRES				
Réserves de réévaluation		721	424	297
Réserves d'entités associées	20	246	271	-24
Dons, soutiens financiers, cofinancements		948	953	-5
Autres capitaux propres		1 415	1 397	18
Total des capitaux propres		3 330	3 045	285
TOTAL DU PASSIF		6 757	6 661	96

Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Autres capitaux propres								Total des capitaux propres
	Réserves de réévaluation	Réserves d'entités associées	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation	Excédent (+) / déficit (-) au bilan	
2021									
État au 01.01.2021	- 27	242	907	653	113	766	676	- 81	2 482
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des placements financiers	3								3
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	449								449
Variations des participations aux entités associées		1						-	1
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	452	1						-	453
Résultat de l'exercice								110	110
Transferts durant l'exercice sous revue		27	46					- 73	-
Transfert des réserves avec affectation interne				21	- 1	21	- 21		-
Affectation des réserves							- 80	80	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	452	29	46	21	- 1	21	- 101	117	563
État au 31.12.2021	424	271	953	674	112	786	575	36	3 045
2022									
Ajustements du retraitement au 01.01.*	- 7	-	-	-	-	-	-	8	1
État au 01.01.2022	417	271	953	674	112	786	575	44	3 046
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	304								304
Variations des participations aux entités associées		1						-	1
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	304	1						-	305
Résultat de l'exercice								- 21	- 21
Transferts durant l'exercice sous revue		- 26	- 5					31	-
Transfert des réserves avec affectation interne				- 16	- 29	- 45	45		-
Affectation des réserves							- 60	60	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	304	- 24	- 5	- 16	- 29	- 45	- 14	70	284
État au 31.12.2022	721	246	948	658	83	741	561	113	3 330

* Des informations détaillées concernant le retraitement au 1^{er} janvier 2022 sont disponibles à l'annexe 2, chapitre «Modifications des méthodes de présentation des comptes (retraitement)».

Pendant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont progressé, passant de 3 045 à 3 330 mio CHF. L'augmentation de 285 mio CHF des capitaux propres est principalement due à la hausse de 304 mio CHF des réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. L'exercice sous revue a été clôturé avec une perte de 21 mio CHF.

Les ajustements du retraitement au 1^{er} janvier 2022 sont surtout en lien avec la première application d'IPSAS 41 (cf. annexe 2).

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation se composent des bénéfiques actuariels et de placement nets cumulés des régimes de prévoyance à prestations définies (721 mio CHF). Le bénéfice généré par la réévaluation de 304 mio CHF et comptabilisé dans l'exercice sous revue est dû aux modifications des hypothèses financières (notamment du taux d'actualisation) contrebalancées par un rendement négatif des placements (détails cf. annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies).

Les réserves de réévaluation des placements financiers selon IPSAS 29 ont été comptabilisées suite au passage à IPSAS 41 dans l'excédent/le déficit au bilan.

Dons, soutiens financiers, cofinancements

Les dons, soutiens financiers et cofinancements ont diminué de 5 mio CHF. Bien qu'il y ait eu plus de nouveaux contrats conclus que de moyens utilisés, le résultat négatif des mandats de gestion de fortune a entraîné une baisse.

Réserves avec affectation interne

Les réserves avec affectation interne contiennent les octrois financiers des organes de direction (Conseil des EPF, directions des EPF et directions des établissements de recherche) visant à promouvoir les initiatives stratégiques et les projets, y compris les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les grands axes stratégiques et les infrastructures de recherche. Pendant l'exercice sous revue, la baisse a été de 45 mio CHF. Sont incluses en 2022 les réserves liées aux nominations, d'un montant de 111 mio CHF (2021: 129 mio CHF) de l'ETH Zurich.

A l'EPFL, il y a eu de nouveaux octrois pour le financement de chaires dans plusieurs facultés; le PSI a affiché une augmentation du fait des moyens déjà reçus pour les commandes réalisées pour la mise à niveau SLS 2.0. En revanche, des fonds de réserve ont été utilisés en lien avec l'avancement des travaux du campus de recherche de l'Empa et de l'achèvement du «nouveau bâtiment D» du WSL, à Davos. Par ailleurs, les réserves ont diminué à l'ETH Zurich car des fonds ont été utilisés pour l'avancement des projets aux *ETH+/Open ETH*, au *ETH-PSI Center for Quantum Computing*, ainsi que pour les réserves liées aux nominations.

Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation ont diminué de 14 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette réduction est liée à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et au besoin de moyens supplémentaires pour les affaires courantes. Comme déjà en 2021, une grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations corporelles meubles et immobilisation corporelles immeubles. De ce fait, moins de fonds fédéraux étaient disponibles pour les activités opérationnelles, ce qui a contribué à réduire les réserves.

Excédent/déficit au bilan

L'excédent de 113 mio CHF au bilan au 31 décembre 2022 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de capitaux propres présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent) des années précédentes, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes, les augmentations et diminutions des dons, des soutiens financiers, des cofinancements et des réserves d'entités associées, ainsi que l'affectation des réserves de l'année.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2022	2021	Ecart absolu
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat de l'exercice		- 21	110	- 131
Amortissements	21, 23	243	266	- 23
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	25	- 28	53
Résultat financier non monétaire	15	10	- 31	41
Variation de l'actif circulant net		45	- 40	84
Variation des engagements nets de prévoyance	28	10	- 24	34
Variation des provisions	27	- 6	- 9	2
Variation des créances à long terme	17	- 62	- 4	- 57
Variation des fonds de tiers affectés	29	36	- 5	41
Reclassements et autres produits non monétaires		- 27	- 37	10
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		252	198	53
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Investissements				
Immobilisations corporelles	21	- 272	- 289	17
Immobilisations incorporelles	21	- 5	- 4	- 1
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	22	- 1256	- 54	- 1202
Total investissements		- 1533	- 348	- 1185
Désinvestissements				
Immobilisations corporelles	21	1	1	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	1	-
Placements financiers à court et à long terme	22	162	52	110
Total désinvestissements		163	53	111
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 1369	- 295	- 1075
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	25	8	-	8
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	25	- 11	- 10	- 1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 2	- 10	7
Total flux de trésorerie		- 1120	- 106	- 1014
Liquidités et placements à court terme en début de période	16	1862	1968	- 106
Total flux de trésorerie		- 1120	- 106	
Liquidités et placements à court terme en fin de période	16	742	1862	- 1120
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:				
Dividendes perçus		5	5	-
Intérêts perçus		7	-	6
Intérêts payés		- 8	- 8	-

Annexe aux comptes annuels consolidés

1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance ainsi que la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss.)

2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2022. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.0)

Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, RS 414.123).

Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
Divers	Modifications dans les normes IPSAS, 2021	01.01.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux	01.01.2023
IPSAS 43	Contrats de location	01.01.2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	01.01.2025

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels. Le Domaine des EPF analyse systématiquement leurs effets sur les comptes annuels consolidés. A l'heure actuelle, on ne s'attend pas à des répercussions majeures sur les comptes annuels consolidés, sauf pour la norme IPSAS 43 (Contrats de location).

IPSAS 43 remplace la norme actuelle IPSAS 13 relative à l'inscription au bilan des contrats de location. Pour les preneurs de leasing, IPSAS 43 introduit une approche uniforme concernant la

présentation au bilan des contrats de location selon laquelle, pour tous les contrats de location, il convient d'inscrire au bilan des actifs pour les droits d'utilisation liés aux objets loués et des engagements pour les obligations de paiement contractées. Pour les objets loués de faible valeur et pour les contrats de leasing à court terme, on a recours aux simplifications d'application. Contrairement à la présentation actuelle des charges issues du leasing opérationnel, les amortissements sur les droits d'utilisation ainsi que les charges d'intérêt issues de l'actualisation des engagements de leasing seront comptabilisés à l'avenir. Le Domaine des EPF analyse actuellement de manière systématique les conséquences attendues d'IPSAS 43 sur les comptes annuels consolidés.

Il n'existe aucune autre modification ou interprétation qui ne soit encore applicable de manière contraignante et qui aurait un effet notable sur les comptes du Domaine des EPF.

Modifications des méthodes de présentation des comptes (retraitement)

Le Domaine des EPF a utilisé pour la première fois au 1^{er} janvier 2022 et de manière anticipée la norme IPSAS 41 Instruments financiers en ayant recours à une simplification de l'application rétroactive pour la classification, l'évaluation et la correction de valeur. Il a par ailleurs mis en oeuvre d'autres modifications concernant la norme IPSAS 30 Instruments financiers: informations à fournir dans l'annexe pour l'exercice 2022. Celles-ci n'ont toutefois pas été appliquées aux informations comparatives.

La norme IPSAS 41 définit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers. Elle remplace la norme IPSAS 29 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation (*Financial Instruments: Recognition and Measurement*). La nouvelle classification est effectuée sur la base du modèle d'affaires aux fins de pilotage et des caractéristiques des flux de paiements contractuels de ces instruments financiers.

Classification et évaluation des actifs et engagements financiers.

Le tableau ci-après résume les modifications dans la classification et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2022:

Tableau 5: Retraitement IPSAS 41

mio CHF	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable	Retraitement IPSAS 41	Au coût amorti	01.01.2022		Total valeur comptable
								A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers au coût d'acquisition	
31.12.2021						01.01.2022				
Liquidités et placements à court terme	1862				1862	-	1862			1862
Créances sur transactions sans contrepartie	1616				1616	-1	1615			1615
Créances sur transactions avec contrepartie	73				73	-	74			74
Placements financiers et prêts	164	371	17		552	-	164	388		552
Actifs de régularisation	28				28	-	28			28
Engagements financiers*	-	-	-	558	558	-	-	-	558	558

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

Le Domaine des EPF a classifié des instruments de capitaux propres d'un montant de 17 mio CHF de la catégorie Disponible à la vente dans la catégorie Instruments de capitaux propres à leur juste valeur par le compte de résultat. Suite à cette nouvelle classification, les gains/pertes d'évaluation cumulés et comptabilisés dans les capitaux propres, qui se chiffrent à 7 mio CHF, ont été reclassés depuis les réserves de réévaluation dans l'excédent/déficit au bilan. La classification et l'évaluation des engagements financiers est restée inchangée.

Les conséquences de la première application de la norme IPSAS 41 sur les valeurs comptables des actifs financiers au 1^{er} janvier 2022 résultent exclusivement de l'application du nouveau modèle de dépréciation.

Dépréciation des actifs financiers

La norme IPSAS 41 remplace le modèle des «pertes réalisées» figurant dans IPSAS 29 par le modèle des «pertes sur créances attendues» (*expected credit losses*, ECL). Le nouveau modèle de dépréciation doit être appliqué aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs contractuels et aux instruments de dette évalués à la juste valeur (FV fonds propres) sans effet sur le résultat. Avec IPSAS 41, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'avec IPSAS 29 – voir les paragraphes correspondants au point 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation. Cette modification concerne notamment la correction de valeur sur les créances. Conformément à IPSAS 41, l'approche simplifiée est appliquée aux créances. Celle-ci prévoit de prendre en compte les pertes sur créances attendues sur toute la durée résiduelle à compter de la date de saisie des créances au moyen d'une matrice de correction de valeur.

Le Domaine des EPF a calculé que l'application au 1^{er} janvier 2022 des exigences relatives aux dépréciations figurant dans IPSAS 41 entraîne des charges de dépréciation supplémentaires à hauteur près de 1 mio CHF. Il s'agit ici exclusivement de dépréciations sur des créances (en particulier sur des créances pas encore exigibles) et sur des prêts.

Pour des raisons liées au principe d'importance relative, les dépréciations sur créances ne sont pas indiquées séparément dans le compte de résultat consolidé, mais dans les charges de biens et services, comme c'était le cas avec IPSAS 29.

3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et

la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée au point 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 6: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2022	31.12.2021	2022	2021
EUR	1	0,9874	1,0359	1,0048	1,0810
USD	1	0,9250	0,9107	0,9550	0,9143
GBP	1	1,1187	1,2332	1,1791	1,2575
JPY	1000	7,0540	7,9230	7,2950	8,3260
SGD	1	0,6898	0,6764	0,6923	0,6803

Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

Taxes d'études, formation continue

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les biens en nature** (*goods in-kind*) sont comptabilisés au moment de la signature du contrat et portés à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations de services en nature obtenues** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

Autres produits

Les autres produits incluent notamment les autres produits de prestations de services et les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Liquidités et placements à court terme

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est inférieure à 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 7: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
Immobilisations corporelles immobilières		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire <= 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire > 1 mio CHF	selon les composants ¹	selon les composants ¹
Constructions et bâtiments	selon les composants ²	selon les composants ²
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
Immobilisations corporelles mobilières		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5 – 10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4 – 7 ans
Mobilier	5 ans	5 – 10 ans
Informatique et communications	3 ans	3 – 7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	–	10 – 40 ans ³

¹ Pour les immobilisations dont la valeur est supérieure à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20 – 100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

³ On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels et les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif. Ils figurent dans l'inventaire prévu à cet effet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

Dépréciations d'actifs non financiers (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

Actifs financiers

Méthode appliquée jusqu'au 31 décembre 2021

Les créances font l'objet de corrections de valeur sur la base de valeurs empiriques et d'évaluations au cas par cas. Les corrections de valeur portant sur des prêts et dépôts à terme sont effectuées sur la base d'évaluations au cas par cas.

Méthode appliquée à partir du 1^{er} janvier 2022

Le Domaine des EPF inscrit au bilan les corrections de valeur concernant les pertes sur créances attendues (ECL) pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Il calcule les corrections de valeur sur créances à hauteur des pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif concerné (approche simplifiée). Pour les instruments financiers suivants, la correction de valeur est calculée à hauteur de la perte sur créances attendue à 12 mois (approche à trois niveaux):

- Prêts avec faible risque de défaut à la date de clôture du bilan, et
- Avoirs bancaires pour lesquels le risque de défaut n'a pas augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale.

Les corrections de valeur sur créances avec contrepartie et sur créances sans contrepartie sont toujours évaluées à hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie (approche simplifiée) au moyen d'une matrice de correction de valeur. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, complétées si possible par des données actuellement observables et par une hypothèse quant à l'évolution future. Aucune correction de valeur n'est comptabilisée sur la part pour laquelle une obligation de prestation selon IPSAS 23 est encore inscrite au passif.

Afin de déterminer si le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale et d'évaluer les pertes sur créances attendues, le Domaine des EPF tient compte d'informations appropriées, pertinentes, fiables et disponibles rapidement à peu de frais. Cela inclut des informations et analyses tant quantitatives que qualitatives reposant sur des expériences passées du Domaine des EPF et sur des estimations fondées y compris, si possible, sur des informations prospectives. Le Domaine des EPF part entre autres du principe que le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative lorsque cet actif est échu depuis plus de 30 jours.

Présentation de la dépréciation pour les pertes sur créances attendues dans le bilan

Les dépréciations sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Utilisation des dépréciations

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsqu'après une estimation adéquate, le Domaine des EPF ne considère pas que cet actif soit complètement ou partiellement réalisable. Pour ce faire, le Domaine des EPF procède à une estimation individuelle du moment et du montant de la dépréciation. Dans ce contexte, le Domaine des EPF s'attend à ce que l'actif financier concerné puisse être encaissé. Si le Domaine des EPF ne prévoit pas d'encaissement significatif, le montant de la dépréciation est utilisé et l'actif en question est décomptabilisé.

Leasings

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la pro-

priété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte.

Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur de leasing ou bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

Placements financiers et prêts

Méthode appliquée jusqu'au 31 décembre 2021

Les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur s'ils ont été acquis avec l'intention de générer des profits à court terme par une exploitation ciblée des prix du marché, ou s'ils ont été désignés comme des placements financiers évalués au prix du marché (p. ex. participations sans influence déterminante). Les variations de valeur sont portées au compte de résultat.

Les autres placements financiers à long terme qui sont détenus pour une durée illimitée et peuvent être vendus à tout moment pour couvrir un besoin en liquidités ou réagir aux nouvelles conditions du marché sont classifiés en tant que «disponibles à la vente» et portés au bilan à leur juste valeur ou à leur valeur d'acquisition si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat. Seule leur vente ou, le cas échéant, leur dépréciation (*impairment*), entraîne une comptabilisation au compte de résultat. La position «disponibles à la vente» contient par exemple les participations qui ne sont pas contrôlées ou influencées de manière notable.

Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan, soit à leur coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF et prêts et dépôts à court terme de plus de 10 mio CHF), soit à leur coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme de plus de 10 mio CHF). Cette méthode, conjuguée à l'actualisation des valeurs, répartit la différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement (agio / disagio) sur la durée du placement. Des corrections de valeur sont opérées sur la base d'évaluations au cas par cas.

Les instruments financiers dérivés sont détenus principalement dans un but de couverture ou en tant que position stratégique. L'évaluation est effectuée sans exception aux justes valeurs. Les réévaluations sont généralement comptabilisées au compte de résultat.

Méthode appliquée à partir du 1^{er} janvier 2022

Au sein du Domaine des EPF, un actif financier est classifié et évalué comme suit lors de sa comptabilisation initiale:

- Au coût amorti (CA):
 - Il s'agit ici d'instruments de dette détenus pour encaisser des flux de paiement contractuels qui sont exclusivement des paiements du principal ou d'intérêts. Cela inclut principalement les prêts et les dépôts à terme.
 - Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan soit au coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF ainsi que prêts et dépôts à court terme supérieurs à 10 mio CHF) soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme supérieurs à 10 mio CHF).
 - Le coût amorti est réduit par le montant des dépréciations. Les produits des intérêts, gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

- Avec effet sur le résultat à la juste valeur (FV compte de résultat):
 - Les actifs financiers détenus dans le but d’être négociés ainsi que les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeur et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Immeubles détenus en tant qu’investissement financier

Les immeubles détenus en tant qu’investissement financier ne sont indiqués séparément que s’ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L’évaluation des cofinancements est directement liée à l’évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d’acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les cofinancements sont présentés à l’actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l’entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L’évaluation est faite à la valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d’activités de financement et des valeurs de remplacement négatives résultant d’instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d’intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L’évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu’un engagement actuel est dû à un événement passé, qu’une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d’IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation, DBO*), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits au point 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method, PUC*). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l’aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d’intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l’évaluation, en appliquant un taux d’actualisation. Les modifications de l’évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l’effectif actuel des assurés de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2022 et à l’aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2022 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2022,

à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2022.

La prise en compte du *Risk Sharing* dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait dans le cadre d'une évaluation en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on vérifie si une sous-couverture structurelle actuelle ou future peut être établie. Si tel est le cas, d'éventuelles mesures liées aux prestations (abaissement du taux de conversion et mesures d'accompagnement telles que versement d'avoirs de vieillesse, adaptation des cotisations) sont prises en compte dans les calculs. Si une lacune de financement structurelle subsiste, elle est répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de cette lacune de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

L'éventuel actif net de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture (après déduction d'une contribution des employés de 50%) et la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de remboursements ou de réductions de futurs paiements de cotisations («*Asset Ceiling*» / plafonnement des actifs).

Dans le compte de résultat, les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance figurent dans les charges de personnel.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

Réserves de réévaluation (opérations sans incidence sur le résultat):

- **Réserves de réévaluation pour les placements financiers** classés comme «**disponibles à la vente**» et comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de la valeur de marché sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur vente. L'introduction de la norme IPSAS 41 au 1^{er} janvier 2002 entraîne le reclassement de ce poste dans l'excédent/déficit au bilan. Voir les explications fournies au point 2 Bases de la présentation des comptes.
- **Réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance.** Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.

Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

Dons, soutiens financiers et cofinancements

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie. De plus amples informations sur les cofinancements sont disponibles dans la section «Cofinancements».

Réserves avec affectation interne

- **Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes ont dû être constituées afin de les couvrir. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche, qui comprennent également les engagements liés aux nominations, c'est-à-dire des fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour l'installation de leur chaire.
- **Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration:** cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets administration.

Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation comprennent les fonds non utilisés qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation obligatoire limitée dans le temps ou liée à des objectifs particuliers.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

Excédent/déficit au bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation du réserve).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme», compte tenu de l'influence des devises dans la consolidation de participations étrangères.

Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations. Cela concerne notamment les cas suivants:

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels

L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Le calcul des engagements nets de prévoyance ou de l'actif net de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

Comptabilisation des dons

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

Taux d'actualisation

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

Correction de valeur pour les pertes sur créances attendues

Concernant l'évaluation de la correction de valeur liée aux pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie, les hypothèses-clés permettant de calculer les probabilités de défaut sont soumises à des incertitudes en termes d'évaluation.

Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation**Leasings financiers**

Dans le cadre de la comptabilisation de deux contrats de location à long terme concernant la SQNE et la SQIE, l'EPFL les a évalués de la façon suivante jusqu'à l'année 2021:

- Les deux contrats étaient qualifiés de location-financement (leasing financier) étant donné que la majorité des avantages et des risques étaient transférés à l'EPFL.
- Une sortie des contrats de bail après 30 ans représentait le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constituait pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer les contrats.

L'évaluation ci-dessus reste valable en 2022 pour le bail à loyer de la SQIE.

Leasings financiers en lien avec la SQNE

L'EPFL a mis en œuvre en 2022 les conditions d'un retour anticipé du *SwissTech Convention Center (STCC)* à la Confédération à l'horizon 2026 au plus tard pour un montant total de 146 mio. CHF financé par les réserves de l'institution. Pour cela, la Confédération suisse a signé un contrat avec Credit Suisse Funds AG en juin 2022 qui règle le retour anticipé du STCC à la Confédération à un prix fixe et à une date située entre 2024 et 2026. En outre, l'EPFL a signé un avenant au contrat de bail existant pour le Centre de Logement (CL), qui comprend hôtel, logements pour étudiants, restaurants et surfaces commerciales, pour une prolongation de 10 ans du bail à loyer. S'agissant du retour anticipé du STCC, le Parlement Fédéral a validé le crédit d'engagement de 146 mio. CHF en date du 5 décembre 2022.

Une nouvelle évaluation des contrats de leasing (IPSAS 13) a été effectuée et conclut que le contrat de bail du CL et le nouveau DDP du STCC sont toujours qualifiés de leasing financier.

- Compte tenu du contrat de vente, la valeur restante du STCC au 31 décembre 2022 est désactivée et remplacée par la valeur d'achat du bâtiment fixée par le contrat signé avec Credit Suisse Funds AG, augmentée des loyers restants à payer jusqu'au 31 décembre 2026, date ultime pour le changement de propriétaire, ainsi que l'impact TVA (réduction de la déduction de l'impôt préalable) sur le coût de construction, également calculé au 31 décembre 2026. L'engagement financier est adapté en conséquence au 31 décembre 2022.
- Du fait de la prolongation de 10 ans du contrat de bail, la valeur du CL a été augmentée de la valeur actuelle des années de bail supplémentaires. La durée d'amortissement des éléments de construction dont la vie est supérieure à 30 ans sera prolongée à 40 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 ce qui a pour effet de réduire la charge d'amortissement. L'engagement financier est adapté en conséquence au 31 décembre 2022.

En plus de l'impact positif sur le résultat en 2022 des modifications d'évaluation des leasings financiers STCC et CL, il est important de préciser que, durant l'année du retour anticipé (2024, 2025 ou 2026), la contribution financière de la Confédération perçue par l'EPFL sera réduite du montant du crédit d'engagement (146 mio. CHF), et l'EPFL compensera cet impact en prélevant un montant équivalent de ses réserves au financement de ses activités opérationnelles. La réduction attendue des réserves fera plus que compenser la hausse du excédent au bilan enregistrée par l'EPFL en 2022.

Immobilisations corporelles:

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

Provisions

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 536 mio CHF (contre 540 mio CHF l'année précédente, cf. point 27 Provisions).

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur l'étude de coûts concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2016 (KS16). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 30 novembre 2018. Ce montant correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans. En 2023, les résultats de l'étude de coûts KS21 désormais disponible seront segmentés par entité concernée. C'est à ce moment que la réévaluation sera effectuée.

5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 8: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2022 / budget 2022 définitifs

mio CHF	Budget 2022			Réalisé 2022	Ecart vs B2022 Définitif absolu
	Approuvé	Réconciliati- on de la contribution financière de la Confédéra- tion / Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 462	- 21	2 441	2 441	-
Contribution aux loyers	202	-	202	202	-
Financement fédéral	2 664	- 21	2 643	2 643	-
Taxes d'études, formation continue	53	-	53	58	4
Fonds national suisse (FNS)	274	-	274	268	- 6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	53	-	53	44	- 9
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	79	-	79	87	8
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	155	-	155	154	-
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	141	-	141	136	- 4
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	85	-	85	105	21
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	786	-	786	795	9
Dons et legs	95	-	95	138	44
Autres produits	121	-	121	146	25
Produits d'exploitation	3 719	- 21	3 698	3 780	82
Charges de personnel	2 455	11	2 466	2 503	38
Charges de biens et services	931	-	931	944	13
Amortissements	260	-	260	243	- 17
Charges de transfert	120	- 21	99	60	- 39
Charges d'exploitation	3 765	- 10	3 755	3 750	- 5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 46	- 11	- 57	30	87
RÉSULTAT FINANCIER	- 1	-	- 1	- 27	- 25
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	- 25	- 25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 47	- 11	- 58	- 21	37

Tableau 9: Transferts de crédits Domaine des EPF, budget 2022

mio CHF	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
Etat au 01.01.2022 (Arrêté fédéral la du 16.12.2021)	53,8	1208,6	681,0	317,1	57,2	88,2	56,4	2462,3
Variations:								
Transfert de crédit Flexibilité								
Transfert de crédit en faveur du crédit A202.0134 «Constructions du Domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC	-	-16,0	8,7	0,2	-0,4	-15,6	2,2	-20,9
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-19,3	2,7	5,0	3,2	0,2	8,0	0,2	-
Transferts de crédit à l'int. des grands axes stratégiques de recherche:								
Santé personnalisée et technologies associées	-13,4	10,9	2,3	0,1	-	0,2	-	-
<i>Advanced Manufacturing</i>	-3,7	0,7	1,0	0,5	-	1,5	-	-
Science des données	-11,5	6,4	3,8	0,7	0,5	-	0,1	-
Divers transferts de crédits	-3,1	0,1	-0,1	-	3,0	-	0,1	-
Etat au 31.12.2022	2,8	1213,3	701,7	321,8	60,5	82,3	59,0	2441,4

Le budget 2022 approuvé par le Parlement le 16 décembre 2021 comprend une contribution financière de la Confédération, d'un montant de 2462 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux). Le résultat de l'exercice consolidé 2022 budgétisé s'élève à -47 mio CHF selon le rapport sur le budget 2022 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juin 2021).

Par rapport au budget 2022 approuvé, le budget définitif 2022 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat de l'exercice budgétisé de -58 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation, dans les charges de personnel, des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de 11 mio CHF.

En revanche, les transferts de crédits présentés dans le tableau 9 n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2022 budgétisé, car les produits et les charges ont enregistré les mêmes variations.

- Transferts de crédit au sein du Domaine des EPF;
- Transfert de crédit, neutre sur le plan du budget, de 20,9 mio CHF (2021: 0 mio CHF) de la contribution financière du Domaine des EPF (crédit A202.0181, UA 701 SG-DEFER) dans le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (crédit A202.0134, UA 620 OFCL). Le transfert de crédit a été effectué dans le cadre de la flexibilité entre les deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF 2021-2024, en se fondant sur l'art. 6, al. 5, AF la relatif au budget pour l'année 2022.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci cause l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2022.

Les autres valeurs du budget définitif 2022 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2022 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont désignés en tant que secteurs.

Compte de résultat par secteur

Tableau 10: Compte de résultat 2022 par secteur

mio CHF	2022							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1213	702	322	61	82	59	3	2 441
Contribution aux loyers	117	49	17	3	11	3	1	202
Financement fédéral	1331	751	339	64	93	62	3	2 643
Taxes d'études, formation continue	36	19	2	-	-	-	-	58
Fonds national suisse (FNS)	134	96	18	7	7	5	-	268
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	20	11	1	-	12	-	-	44
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	33	18	11	13	7	6	-	87
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	78	59	8	2	6	1	-	154
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	65	51	8	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	41	48	16	5	4	1	-	105
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	372	283	62	28	49	15	-	795
dont dispositions transitoires de la Confédération	3	8	7	-	-	-	-	18
Dons et legs	105	31	-	-	2	-	-	138
Autres produits	37	57	60	3	8	1	-	146
Produits d'exploitation	1880	1142	464	95	154	78	4	3780
Charges de personnel	1241	723	278	77	120	56	10	2 503
Charges de biens et services	505	270	101	20	42	18	4	944
Amortissements	103	47	75	2	13	4	-	243
Charges de transfert	28	32	1	2	-	-	12	60
Charges d'exploitation	1877	1072	455	101	176	79	26	3750
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	70	9	-6	-22	-1	-23	30
RÉSULTAT FINANCIER	-44	16	-	-	-	-	-	-27
Résultat des entités associées et co-entreprises	-33	7	1	-	-	-	-	-25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-73	93	10	-6	-22	-1	-23	-21

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -14 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -20 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -16 mio CHF; charges de transfert: -16 mio CHF)

Tableau 11: Compte de résultat 2021 par secteur

mio CHF	2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1176	673	314	59	108	60	-17	2 373
Contribution aux loyers	134	56	19	4	12	4	1	230
Financement fédéral	1310	730	333	62	121	64	-17	2 604
Taxes d'études, formation continue	36	18	2	-	-	-	-	56
Fonds national suisse (FNS)	135	97	16	7	8	5	-	268
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	18	11	1	-	10	-	-	41
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	36	17	11	13	6	6	-	87
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	81	62	9	1	6	1	-	160
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	61	50	13	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	34	44	14	3	4	1	-	95
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	366	281	63	25	48	14	-	788
Dons et legs	89	33	-	-	-	-	-	122
Autres produits	37	50	52	3	8	1	-	127
Produits d'exploitation	1837	1113	450	90	177	79	-17	3 697
Charges de personnel	1199	707	268	72	118	55	10	2 426
Charges de biens et services	476	248	102	19	41	18	4	893
Amortissements	101	78	69	2	13	4	-	266
Charges de transfert	27	27	2	1	1	-	12	56
Charges d'exploitation	1803	1060	442	94	173	78	26	3 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34	52	9	-3	5	2	-42	56
RÉSULTAT FINANCIER	32	-6	-	-	-	-	-	26
Résultat des entités associées et co-entreprises	27	-	1	-	-	-	-	28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	94	46	10	-3	5	1	-42	110

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -10 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -22 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -16 mio CHF; charges de transfert: -15 mio CHF)

Bilan par secteur

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2022

mio CHF	31.12.2022							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	191	166	167	40	79	51	49	742
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	293	221	40	25	36	9	–	622
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	33	17	23	1	4	1	–	72
Placements financiers et prêts à court terme	895	519	–	41	56	28	–	1540
Stocks	7	3	2	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	26	16	13	–	2	3	–	60
Total de l'actif circulant	1445	941	247	106	177	92	49	3048
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	699	520	863	10	67	20	–	2179
Immobilisations incorporelles	4	52	3	–	1	–	–	59
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	667	228	129	19	46	9	–	1045
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	198	41	8	–	–	–	–	246
Placements financiers et prêts à long terme	7	9	2	–	1	–	60	72
Cofinancements	41	62	–	–	6	–	–	109
Total de l'actif immobilisé	1615	912	1004	30	120	29	60	3709
TOTAL DE L'ACTIF	3060	1853	1251	136	298	121	109	6757
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	85	54	24	6	7	2	1	171
Engagements financiers à court terme	–	16	–	–	–	–	–	17
Passifs de régularisation	107	57	18	3	7	2	–	194
Provisions à court terme	42	27	15	6	7	3	1	99
Capitaux de tiers à court terme	234	154	57	14	21	7	2	480
Fonds de tiers affectés	783	548	128	61	97	23	–	1641
Engagements financiers à long terme	17	371	–	–	–	–	54	382
Engagements nets de prévoyance	152	87	45	11	18	6	2	320
Provisions à long terme	27	15	551	3	4	2	–	603
Capitaux de tiers à long terme	980	1021	725	75	119	31	56	2947
Total des capitaux de tiers	1213	1175	782	90	140	38	58	3427
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	337	207	86	26	42	19	5	721
Réserves d'entités associées	198	41	8	–	–	–	–	246
Dons, soutiens financiers, cofinancements	747	162	25	–	9	2	2	948
Autres capitaux propres**	565	267	351	20	106	62	44	1415
Total des capitaux propres	1847	677	469	46	158	83	51	3330
TOTAL DU PASSIF	3060	1853	1251	136	298	121	109	6757

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –9 mio CHF, actif immobilisé: –60 mio CHF, capitaux de tiers: –69 mio CHF)

** Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

Tableau 13: Bilan par secteur au 31 décembre 2021

mio CHF	31.12.2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	821	629	142	40	106	51	72	1 862
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	315	211	50	22	36	6	–	637
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	32	17	24	1	3	1	–	73
Placements financiers et prêts à court terme	355	17	–	42	46	28	–	488
Stocks	7	3	3	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	36	17	12	–	1	2	–	70
Total de l'actif circulant	1566	893	232	106	192	89	72	3143
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	660	392	881	10	67	21	–	2 032
Immobilisations incorporelles	4	54	2	–	–	–	–	60
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	631	214	111	20	42	7	–	979
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	230	34	7	–	–	–	–	271
Placements financiers et prêts à long terme	7	8	2	–	1	–	52	64
Cofinancements	43	64	–	–	6	–	–	114
Total de l'actif immobilisé	1574	766	1003	30	116	28	52	3 518
TOTAL DE L'ACTIF	3 140	1 659	1 235	136	309	117	124	6 661
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	91	54	17	5	4	2	1	168
Engagements financiers à court terme	–	14	–	–	–	–	–	14
Passifs de régularisation	100	45	22	3	7	2	–	179
Provisions à court terme	45	29	15	5	7	3	1	105
Capitaux de tiers à court terme	237	142	54	13	17	8	2	466
Fonds de tiers affectés	793	521	125	57	90	18	–	1 605
Engagements financiers à long terme	19	314	–	–	–	–	46	327
Engagements nets de prévoyance	286	165	83	23	39	15	4	615
Provisions à long terme	25	15	554	3	4	2	–	604
Capitaux de tiers à long terme	1123	1016	762	83	133	35	50	3 150
Total des capitaux de tiers	1361	1157	816	96	150	42	52	3 616
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	202	128	47	14	20	11	2	424
Réserves d'entités associées	230	34	7	–	–	–	–	271
Dons, soutiens financiers, cofinancements	757	161	24	–	7	2	2	953
Autres capitaux propres**	591	179	341	26	131	62	67	1 397
Total des capitaux propres	1780	502	419	40	158	75	71	3 045
TOTAL DU PASSIF	3 140	1 659	1 235	136	309	117	124	6 661

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –7 mio CHF, actif immobilisé: –52 mio CHF, capitaux de tiers: –58 mio CHF)

** Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

Tableau des flux de trésorerie par secteur

Tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2022 par secteur

mio CHF	2022							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	-73	93	10	-6	-22	-1	-23	-21
Amortissements	103	47	75	2	13	4	-	243
Résultat des entités associées et co-entreprises	33	-7	-1	-	-	-	-	25
Résultat financier non monétaire	30	-21	-	-	-	-	-	10
Variation de l'actif circulant net	31	4	14	-2	2	-4	-	45
Variation des engagements nets de prévoyance	5	2	1	-	-	-	-	10
Variation des provisions	-1	-2	-4	1	-	-	-	-6
Variation des créances à long terme	-32	-14	-18	-	-4	-2	-	-62
Variation des fonds de tiers affectés	-10	27	3	4	7	4	-	36
Reclassements et autres produits non monétaires	-21	-6	-	-	-	-	-	-27
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	64	123	81	-1	-3	2	-23	252
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	-119	-79	-56	-2	-13	-3	-	-272
Immobilisations incorporelles	-2	-2	-2	-	-	-	-	-5
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	-728	-505	-	-	-11	-	-11	-1256
Total investissements	-850	-586	-57	-2	-25	-3	-11	-1533
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	156	-	-	2	1	-	3	162
Total désinvestissements	156	1	-	2	1	-	3	163
Dividendes perçus des entités associées	-	-	1	-	-	-	-	1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-693	-585	-56	-	-24	-3	-8	-1369
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	8	-	-	-	-	11	8
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-1	-9	-	-	-	-	-3	-11

Suite du tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2022 par secteur

mio CHF	2022							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1	-1	-	-	-	-	8	-2
Total flux de trésorerie	- 631	- 463	25	-1	-26	-1	-23	-1120
Liquidités et placements à court terme en début de période	821	629	142	40	106	51	72	1862
Total flux de trésorerie	- 631	- 463	25	-1	-26	-1	-23	-1120
Liquidités et placements à court terme en fin de période	191	166	167	40	79	51	49	742
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts perçus	3	2	-	-	-	-	-	7
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-8

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 8 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -8 mio CHF)

Tableau 15: Tableau des flux de trésorerie 2021 par secteur

mio CHF	2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	94	46	10	-3	5	1	-42	110
Amortissements	101	78	69	2	13	4	-	266
Résultat des entités associées et co-entreprises	-27	-	-1	-	-	-	-	-28
Résultat financier non monétaire	-30	-1	-	-	-	-	-	-31
Variation de l'actif circulant net	-20	-4	-10	-2	-1	-2	-	-40
Variation des engagements nets de prévoyance	-13	-7	-2	-1	-2	-	-	-24
Variation des provisions	-5	-3	-1	-	-	-	-	-9
Variation des créances à long terme	20	11	-22	3	-22	-2	-	-4
Variation des fonds de tiers affectés	-22	-27	18	-1	26	2	-	-5
Reclassements et autres produits non monétaires	-34	-3	1	-	-1	-	-	-37
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	65	91	60	-2	17	2	-42	198
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	-154	-70	-43	-2	-17	-3	-	-289
Immobilisations incorporelles	-2	-1	-1	-	-	-	-	-4
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	-28	-1	-	-5	-6	-3	-11	-54
Total investissements	-184	-72	-44	-7	-23	-6	-11	-348
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	1	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	1
Placements financiers à court et à long terme	27	1	21	-	-	-	3	52
Total désinvestissements	27	1	21	-	-	-	3	53
Dividendes perçus des entités associées	-	-	1	-	-	-	-	1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-157	-71	-22	-7	-23	-6	-8	-295
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	-	-	-	-	-	11	-
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	-9	-	-	-	-	-3	-10
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-9	-	-	-	-	8	-10
Total flux de trésorerie	-93	11	38	-9	-6	-4	-42	-106

Suite du tableau 15: Tableau des flux de trésorerie 2021 par secteur

mio CHF	2021							
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	Domaine des EPF*
Liquidités et placements à court terme en début de période	914	619	105	49	112	55	114	1968
Total flux de trésorerie	-93	11	38	-9	-6	-4	-42	-106
Liquidités et placements à court terme en fin de période	821	629	142	40	106	51	72	1862
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-8

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 8 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -8 mio CHF)

7 Financement fédéral

Contribution financière de la Confédération

Tableau 16: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Contribution financière de la Confédération	2 441	2 373	68

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour 2021 à 2024 se répartissent entre le crédit «Contribution financière de la Confédération» et le crédit d'investissement «Constructions du Domaine des EPF». Tandis que le premier est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le crédit d'investissement est géré par l'intermédiaire du Département fédéral des finances DFF (UA 620 OFCL).

Seuls les fonds issus du crédit «contribution financière » que le Domaine des EPF utilise pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral conformément au Message FRI 2021–2024 (ACF du 21 avril 2021) sont intégrés dans les comptes annuels consolidés.

Par rapport à 2021, la contribution financière a augmenté de 68 mio CHF, soit de 3%. En 2022, des fonds à hauteur de 21 mio CHF de la contribution financière ont été transférés dans le crédit d'investissement; en 2021, aucun transfert de crédit n'a été effectué.

La contribution financière versée aux institutions du Domaine des EPF se compose comme suit:

- **contribution de base** de 2309 mio CHF (2021: 2246 mio CHF) et
- **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** de 146 mio CHF (2021: 167 mio CHF) ainsi que
- montant annuel alloué pour le financement du **démantèlement des accélérateurs** (11 mio CHF).

Le Conseil des EPF a décidé d'utiliser des fonds issus de ses réserves, d'un montant de 25 mio CHF (2021: 51 mio CHF) afin de financer l'excédent de dépenses budgété.

Les **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** comprennent:

- les grands axes stratégiques de recherche:
 - «Santé personnalisée et technologies associées», «*Advanced Manufacturing*» et «Science des données», à hauteur de 29 mio CHF (2021: 36 mio CHF)
- pour les grandes infrastructures de recherche conformément à l'objectif 3 des objectifs stratégiques:
 - la mise à niveau du «*Sustained scientific user lab for simulation based science*» au CSCS de Lugano de l'ETH Zurich (HPCN-24), avec 23 mio CHF (2021: 23 mio CHF)
 - la poursuite du projet «*Blue Brain*» de l'EPFL, avec 22 mio CHF (2021: 22 mio CHF)
 - la mise à niveau de la *Swiss Light Source* au PSI (SLS 2.0), avec 35 mio CHF (2021: 25 mio CHF)
 - la création du *Catalysis Hub SwissCat+* dédié à la recherche de processus catalytiques de l'ETH Zurich et de l'EPFL, avec 7 mio CHF (2021: 12 mio CHF)
- 8 mio CHF pour l'Empa *Site Masterplan* (nouvelle installation de campus) (2021: 8 mio CHF)
- 8 mio CHF pour le projet *Open Research Data* (ORD) (2021: six projets de coopération stratégiques pour un total de 22 mio CHF)
- 15 mio CHF pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche (2021: 19 mio CHF).

La Confédération finance aussi le **démantèlement des accélérateurs** du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Les provisions constituées par le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes), sur la base d'une estimation des coûts réalisée par la Confédération en 2018, se montent à 536 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Le montant annuel alloué par la Confédération s'élève toujours à 11 mio CHF (cf. l'annexe 27 Provisions).

Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 17: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Contribution aux loyers	202	230	-29

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il n'y a aucun flux de trésorerie. Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

Le crédit est inscrit pour un même montant comme charge au DEFR et comme produit à l'OFCL.

La rémunération a été diminuée par rapport à 2021. Le taux théorique de rendement servant de base pour le capital moyen utilisé était de 1,0% (2021: 1,25%).

8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 18: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Taxes d'études, formation continue	58	56	2

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (RS 414.131.7 du 31 mai 1995; état au 1^{er} janvier 2023).

Le poste Taxes d'études et formation contient tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'année sous revue, 36 mio CHF (2021: 36 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 19 mio CHF (2021: 18 mio CHF) à l'EPFL et 2 mio CHF (2021: 2 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 38 mio CHF (ETH Zurich: 24 mio CHF; EPFL 14 mio CHF) contre 36 mio CHF pendant l'exercice précédent. Cette progression de 2 mio CHF par rapport à 2021 est due à l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants. Par rapport à 2021, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en bachelor et en master ainsi que le nombre de doctorantes et de doctorants ont augmenté (cf. rapport de gestion, fig. 5: Etudiantes et étudiants et doctorantes et doctorants par niveau d'études, p. 93).

Les produits du PSI proviennent du centre de formation du PSI composé de l'école de radioprotection et de l'académie du PSI.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les inscriptions et les taxes d'examen, ainsi que les frais pour l'utilisation des bibliothèques. Pendant l'exercice sous revue, ils étaient de 5 mio CHF (2021: 5 mio CHF).

Les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentaient 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL en 2022.

9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques ont progressé de 8 mio CHF en 2022 (+1%), pour s'établir à 795 mio CHF. Ils contiennent les contributions issues des mesures transitoires prises par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) du fait de la non-association de la Suisse à «Horizon Europe», le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation. Pendant l'exercice sous revue, ces contributions ont augmenté de 17 mio CHF pour atteindre 18 mio CHF. La présentation du compte de

résultat a été ajustée afin d'y faire apparaître les mesures transitoires de la Confédération. Les catégories de produits ont suivi des évolutions hétérogènes durant l'exercice sous revue. Tandis que les produits résultant des aides d'Innosuisse et des autres fonds de tiers liés à des projets ont augmenté de respectivement 7% et 11%, ceux des programmes-cadres de recherche européens ont baissé (-4%). Les autres catégories de produits sont restées similaires à l'exercice précédent.

Sur le volume total des produits, 637 mio CHF (soit 80%) **ont été attribués à des transactions sans contrepartie** (IPSAS 23), généralement à l'encouragement de la recherche, et 159 mio CHF (soit 20%) **à des transactions avec contrepartie** (IPSAS 9), notamment à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. Ces deux parts n'ont pas changé au fil des années.

Tableau 19: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2022	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2021	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	268	268	–	268	268	–	1
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	44	44	–	41	41	–	3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	56	31	87	47	40	–
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	154	154	–	160	160	–	-6
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	136	50	86	136	49	87	–
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	105	64	42	95	63	32	10
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	795	637	159	788	628	160	8

Tableau 20: Encouragement ordinaire à la recherche et dispositions transitoires de la Confédération

mio CHF	2022	dont contributions ordinaires à la recherche	dont dispositions transitoires de la Confédération
Fonds national suisse (FNS)	268	267	1
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	44	44	–
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	154	137	17
Total des contributions ordinaires à la recherche / dispositions transitoires de la Confédération		449	18

L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants:

Avec 268 mio CHF, les produits de projets du **Fonds national suisse (FNS)** sont restés au même niveau élevé qu'en 2021. Ce chiffre inclut les mesures transitoires d'un montant de 1 mio CHF. Environ 86% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF (ETH Zurich: 134 mio CHF; EPFL: 96 mio CHF).

Chez **Innosuisse**, la plus grande partie des projets soutenus revient une nouvelle fois à l'ETH Zurich (2022: 20 mio CHF; 2021: 18 mio CHF), suivie de l'Empa (2022: 12 mio CHF; 2021: 10 mio CHF) et de l'EPFL (2022: 11 mio CHF; 2021: 11 mio CHF).

Avec 87 mio CHF, **la recherche sectorielle de la Confédération** est restée au même niveau que pendant l'exercice précédent. L'ETH Zurich (33 mio CHF), l'EPFL (18 mio CHF), le WSL (13 mio CHF) et le PSI (11 mio CHF) ont une nouvelle fois enregistré les produits les plus élevés. L'augmentation de 2 mio CHF à l'EPFL est due à la hausse des recettes du bailleur de fonds (SEFRI) pour le projet *Square Kilometer Array*. Cependant, les produits des mandats de recherche de la Confédération se sont contractés de 3 mio CHF à l'ETH Zurich en raison de la baisse de l'avancement des projets par rapport à 2021.

Le degré de mise en œuvre élevé **des programmes-cadres de recherche européens** (UE-PCRD) de 2021 n'a pas pu être maintenu en 2022 malgré des mesures transitoires de 17 mio CHF (2022: 154 mio CHF; 2021: 160 mio CHF). L'ETH Zurich et l'EPFL ont chacune enregistré une perte de -3 mio CHF. Pour l'ETH Zurich, cela reflète le ralentissement de l'avancement des projets par rapport à l'exercice précédent et pour l'EPFL, la baisse du nombre de projets actifs (189 vs 249). Les projets Horizon 2020 ont accusé la plus lourde perte. Les mesures transitoires engagées par la Confédération pour Horizon Europe et les progrès accomplis dans les projets *ERC Grants* n'ont pas suffi à compenser cette baisse.

Les produits issus de la **coopération avec le secteur privé** ont atteint 136 mio CHF en 2022. L'ETH Zurich a affiché une hausse de 5 mio CHF du fait du haut niveau d'avancement de ses projets. Au PSI, le recul des produits a été partiellement compensé par une hausse des produits dans les autres catégories de recherche, ce qui a entraîné une baisse globale de -5 mio CHF. Dans les autres entités, les produits ont stagné au même niveau qu'en 2021. En comparaison à long terme, les projets de recherche qui reposent principalement sur des projets avec contrepartie (IPSAS 9) se montrent volatils, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

Les **autres fonds de tiers** liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. Ils ont augmenté de 11% par rapport à 2021, à 105 mio CHF. Toutes les institutions ont contribué à cette hausse. La plus forte augmentation en valeur absolue a été enregistrée par l'ETH Zurich (+6 mio CHF) en raison de l'avancement plus important des projets, suivie par le WSL (+2 mio CHF) et l'EPFL (+2 mio CHF). L'augmentation au WSL est principalement due au nouveau Centre d'études CERC à Davos, lancé avec le canton des Grisons.

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective se trouvent aux annexes 17 et 29.

10 Dons et legs

Tableau 21: Dons et legs

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Dons et legs	138	122	16

Au cours de l'exercice sous revue, davantage de nouveaux contrats ont été souscrits qu'en 2021, ce qui a entraîné une augmentation des dons et des legs. L'ETH Zurich a enregistré une progression des produits des dons (sans les droits d'utilisation et les biens en nature), qui sont passés de 85 mio CHF en 2021 à 103 mio CHF actuellement. A l'EPFL, le produit des dons et legs (sans les droits d'utilisation et les biens en nature) a légèrement baissé à 28 mio CHF par rapport à l'année précédente (2021: 29 mio CHF). Les dons et legs à l'Empa ont augmenté par rapport à 2021, passant de 0,4 mio CHF à 2,4 mio CHF, principalement en raison du Fonds pour l'avenir.

Tableau 22: Services en nature

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Biens en nature (« <i>goods in-kind</i> »)	-	-	-
Droits d'utilisation (« <i>donated rights</i> »)	6	8	-1
Total comptabilisé en tant que services en nature	7	8	-1
Prestations de services en nature (« <i>services in-kind</i> »)	-	-	-
Total non comptabilisé en tant que services en nature	-	-	-
Total des services en nature obtenus	7	8	-1

Comme l'exercice précédent, le produit des services en nature de 6 mio CHF découlant des droits d'utilisation gratuits («*donated rights*») concerne, à hauteur de 4 mio CHF, l'EPFL pour l'utilisation des bâtiments «Microcity» de Neuchâtel et «Industrie 17» de Sion. L'ETH Zurich a comptabilisé 3 mio CHF supplémentaires de produits (2021: 4 mio CHF), également en majorité des droits d'utilisation.

11 Autres produits

Tableau 23: Autres produits

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Licences, brevets	9	7	2
Ventes de biens	10	13	-3
Remboursements	3	2	1
Autres prestations de services	55	46	9
Produits des immeubles	37	36	2
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	4	1	3
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	-	-	-
Inscription de prestations propres à l'actif	4	3	1
Autres produits divers	23	19	4
Total autres produits	146	127	19

La hausse des autres produits pendant l'exercice sous revue s'explique en grande partie par l'augmentation des autres prestations de services (+9 mio CHF) et des autres produits divers (+4 mio CHF). Dans les autres prestations de services, le PSI a notamment enregistré une progression des produits d'environ 4 mio CHF, qui résulte d'une part d'une nouvelle hausse des recettes des patients issues de la protonthérapie et des prestations médicales suite à la suppression des restrictions Corona et, d'autre part, des facturations plus élevées pour le démantèlement d'installations nucléaires. Le *SwissTech Convention Center*, qui fait partie de la Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE), a nettement augmenté ses produits de prestations de services après l'année de pandémie 2021. La forte augmentation des manifestations a permis de doubler les recettes de la SQNE (+3 mio CHF) et de faire grimper celles de l'EPFL d'environ 1 mio CHF par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des autres produits divers s'explique par le fait qu'après l'année de pandémie 2021, principalement au PSI, les chiffres d'affaires des entreprises de restauration et les recettes des manifestations et des conférences ont rebondi en 2022.

Le recul des ventes de -3 millions CHF par rapport à 2021 est dû à un reclassement du produit de la vente d'énergie thermique à l'ETH Zurich. Ce produit figure désormais parmi les produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF, +3 mio CHF). Le poste Produits assujettis à la rétrocession contient pour la première fois aussi, outre les produits immobiliers provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération, les produits résultant des ventes d'énergie (complément de l'art. 2b de l'ordonnance susmentionnée, à partir du 1^{er} janvier 2022). Les produits issus des ventes d'énergie se montent à 3 mio CHF, ceux issus de la cession de l'usage à 1 mio CHF. Les détails sur les sommes payées figurent dans les charges de biens et services, à l'annexe 13.

Environ 35 mio CHF des autres produits (contre 30 mio en 2021) reviennent une nouvelle fois aux entités sous-consolidées de l'EPFL, notamment à la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP), à la Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) et à la Société du Quartier de l'Innovation (SQIE).

12 Charges de personnel

Tableau 24: Charges de personnel

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Corps professoral	221	218	3
Personnel scientifique	995	982	14
Personnel technique et administratif, apprenants, stagiaires	843	825	18
APG, Suva et autres remboursements	-12	-11	-1
Total salaires du personnel	2 048	2 014	34
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	132	130	2
Charges de prévoyance nettes	255	221	34
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	7	8	-1
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	32	31	1
Total assurances sociales et charges de prévoyance	426	390	36
Autres prestations de l'employeur	-	-	-
Personnel temporaire	8	7	1
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-3	-2	-2
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	1	-3	4
Autres charges de personnel	22	19	3
Total charges de personnel	2 503	2 426	77

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenantes et les apprenants) pour le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue se montent à 20 117 EPT (2021: 19 867 EPT), soit une augmentation de 1%.*

Les salaires du personnel ont progressé en raison de la hausse du nombre de postes et des mesures salariales 2022 prises par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération (compensation du renchérissement de 0,5% [2021: pas de compensation du renchérissement]). De plus, 1,2% de la masse salariale des collaboratrices et collaborateurs soumis au système salarial était disponible pour les ajustements de salaire individuels (sur la base de la performance et de l'expérience).

Avec 34 mio CHF, l'augmentation des charges de prévoyance nettes calculées selon des règles actuarielles représente près de la moitié de celle des charges de personnel. Des informations détaillées sur les charges de prévoyance nettes sont données à l'annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Des explications sur les variations des provisions figurent à l'annexe 27 Provisions.

* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 678,2 EPT (avec les apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

13 Charges de biens et services

Tableau 25: Charges de biens et services

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	154	159	- 5
Coûts des locaux	327	333	- 6
Coûts énergétiques	75	68	7
Coûts informatiques	110	104	6
Coûts pour consultations, expertises et professeurs invités	92	79	12
Coûts de bibliothèque	29	30	- 1
Autres charges d'exploitation	157	120	38
Total charges de biens et services	944	893	51

La baisse des charges de matériel et de marchandises est le résultat net de la hausse des charges de matériel et de la baisse des biens matériels non activables. La hausse des charges de matériel, notamment pour les préparations biologiques ainsi que les marchandises et installations de laboratoire, est également causée par des augmentations de prix. La baisse des dépenses pour les biens matériels non activables, qui a été importante en particulier pour le PSI, conduit pour cet institut à un retour des charges au niveau de 2019 et 2020.

Les coûts des locaux se composent à 62% (2021: 69%) des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. Ces charges ont diminué de 29 mio CHF (explications cf. annexe 7 Financement fédéral). Les dépenses pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires non activables, qui sont aussi comptabilisées comme élément des coûts des locaux, ont grimpé de 21 mio CHF à 48 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des activations ultérieures qui, en particulier en 2021, avaient fait diminuer les charges, suite à l'achèvement de grands projets de construction.

Compte tenu des activités commerciales plus soutenues et de la hausse des prix de l'énergie, les coûts énergétiques ont aussi progressé par rapport à 2021. Il en va de même pour les coûts pour consultations, expertises et professeurs invités (2022: 92 mio CHF; 2021: 79 mio CHF) en raison des activités commerciales plus soutenues et de l'augmentation des activités de voyage pendant l'exercice sous revue.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les dépenses liées aux frais, qui ont grimpé à 60 mio CHF du fait du rebond de l'activité de voyage (2021: 22 mio CHF), les autres prestations de services de tiers (2022: 30 mio CHF/2021: 27 mio CHF) et l'entretien, les réparations et la remise en état de biens meubles (2022: 24 mio CHF/2021: 26 mio CHF). Pendant l'exercice sous revue, le montant des frais s'est rapproché de son niveau d'avant la pandémie, mais ne l'a toutefois pas encore atteint.

Une somme (1 mio CHF; 2021: 1 mio CHF) a, une nouvelle fois, été reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (art. 33 a- f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF). En outre, 3 mio CHF ont été versés pour la première fois à la Confédération en lien avec la vente d'énergie, conformément à l'art. 2b de l'ordonnance susmentionnée (valable à partir du 1^{er} janvier 2022). Le produit correspondant de 4 mio CHF est indiqué dans les Autres produits (cf. annexe 11).

14 Charges de transfert

Tableau 26: Charges de transfert

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	25	22	3
Contributions à des projets de recherche	25	21	4
Autres charges de transfert	9	13	-3
Total charges de transfert	60	56	4

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée. Pendant l'exercice sous revue, l'EPFL (+2 mio CHF) enregistre une hausse des bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux doctorantes et doctorants. L'EPFL a relevé les contributions du fait de la pandémie. De plus, l'ETH Zurich et l'EPFL ont soutenu davantage de projets de recherche qu'en 2021.

15 Résultat financier

Tableau 27: Résultat financier

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts	12	3	8
Produits des participations	5	6	-1
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	4	31	-27
Bénéfices de change	9	9	1
Autres produits financiers	22	-	22
Total produits financiers	52	49	3
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	8	9	-
Autres charges liées à l'acquisition de capital	-	-	-
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	56	4	52
Pertes de change	13	9	4
Dépréciations	-	-	-
Autres charges financières	1	1	-
Total charges financières	79	23	56
Total résultat financier	-27	26	-53

L'évolution des marchés financiers a entraîné, durant l'exercice sous revue, une nette hausse des charges financières (cf. la ligne Réévaluation de la juste valeur des placements financiers) et un résultat financier négatif.

Autre effet négatif sur le résultat financier: les pertes de change qui ont légèrement dépassé les bénéfiques.

Les produits des intérêts comprennent des intérêts issus de l'actualisation de créances à hauteur de 5 mio CHF (2021: 3 mio CHF) et 6 mio CHF de produits des intérêts issus des placements financiers placés auprès de la Confédération (2021: aucun).

La hausse des autres produits financiers s'explique par l'effet décrit plus en détail dans l'annexe 21 résultant de la désactivation du contrat de leasing du STCC auprès de l'EPFL.

Les charges d'intérêts englobent principalement celles issues du leasing financier. Des informations complémentaires sur le leasing financier sont disponibles à l'annexe 25 Engagements financiers.

16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 28: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Caisse	1	1	–
Poste	166	88	78
Banque	38	47	–10
Placements à court terme (<90 jours)	538	1726	–1188
Total liquidités et placements à court terme	742	1862	–1120

Tous les placements à court terme concernent la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF. La baisse des placements à court terme pendant l'année sous revue est notamment due à un reclassement. Afin d'optimiser les produits des intérêts, l'ETH Zurich (590 mio CHF) et l'EPFL (503 mio CHF) ainsi que certains établissements de recherche ont réaffecté les placements à court terme (< 90 jours) dans les placements financiers à court terme (trois à douze mois) auprès de la Confédération.

17 Créances

Tableau 29: Créances

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
CRÉANCES SUR TRANSACTIONS SANS CONTREPARTIE			
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	1656	1605	51
Autres créances	12	11	1
Corrections de valeur	–1	–	–1
Total créances sur transactions sans contrepartie	1667	1616	51
dont à court terme	622	637	–15
dont à long terme	1045	979	66
CRÉANCES SUR TRANSACTIONS AVEC CONTREPARTIE			
Créances résultant de livraisons et prestations	71	64	7
Autres créances	1	12	–11
Corrections de valeur	–1	–3	2
Total créances sur transactions avec contrepartie	72	73	–2
dont à court terme	72	73	–2
dont à long terme	–	–	–

Les **créances sur transactions sans contrepartie** comprennent les reliquats provenant de sommes de projets convenues par contrat ou de dons garantis, qui ne sont pas encore payés ou retirés à la fin de l'année. Par rapport à 2021, les avoirs envers des bailleurs de fonds de tiers ont progressé de 51 mio CHF. Les autres créances sur transactions sans contrepartie comprennent surtout les postes d'actifs du décompte avec les assurances sociales. Par rapport à l'année précédente, les créances envers les bailleurs de fonds FNS, Innosuisse, la recherche sectorielle de la Confédération ainsi que les communes, les cantons et les organisations internationales ont augmenté, tandis que celles envers les UE-PCRD et le secteur privé ont diminué.

Les **créances sur transactions avec contrepartie** ont enregistré une légère hausse en 2022, pour s'établir à 72 mio CHF. Les créances résultant de livraisons et prestations ont augmenté de 7 mio CHF, à 71 mio CHF. La baisse des autres créances sur transactions avec contrepartie (–11 mio CHF) est notamment due au fait qu'une facture élevée de 2021 a été payée à l'ETH Zurich.

Des explications sur les corrections de valeur sont données dans l'annexe 30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers.

18 Stocks

Tableau 30: Stocks

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Stocks d'achats	12	12	-
Stocks de production propre	-	-	-
Total stocks	12	12	-

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de produits internes à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel est effectué pour les stocks d'une valeur comptable résiduelle supérieure à 100 000 CHF.

19 Actifs de régularisation

Tableau 31: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Intérêts	-	-	-
Charges payées d'avance	37	42	- 5
Autres actifs de régularisation	23	28	- 5
Total actifs de régularisation	60	70	- 10

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent la bibliothèque (8 mio CHF), les avances de loyers (8 mio CHF) et les prestations informatiques (5 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie), qui se sont montées à 15 mio CHF.

20 Participations dans des entités associées et co-entreprises

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune co-entreprise dans le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées durant l'année, comme le montre le tableau 32.

Tableau 32: Variation des participations dans les entités associées

mio CHF	2022	2021
Etat au 01.01	271	242
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–1	–1
Part au résultat annuel	–25	28
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	1	1
Etat au 31.12	246	271

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF.

Tableau 33: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation*	Fondation Albert Lück	Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
31.12.2022					
Date de clôture des comptes	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2022
Actif circulant	288	1	5	11	8
Actif immobilisé	344	37	121	15	25
Capitaux de tiers à court terme*	48	2	2	–	5
Capitaux de tiers à long terme*	446	23	53	–	3
Produits**	–7	5	13	–	42
Résultat de l'exercice	–34	–1	3	–	15
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
31.12.2021					
Date de clôture des comptes	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2021
Actif circulant	339	4	3	11	8
Actif immobilisé	302	37	121	15	10
Capitaux de tiers à court terme*	51	4	1	–	5
Capitaux de tiers à long terme*	419	23	56	–	4
Produits	10	5	13	–	28
Résultat de l'exercice	25	–	5	–1	2
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

* Les capitaux de tiers à court et à long terme de l'ETH Zurich Foundation comprennent les fonds affectés et engagements résultant de l'octroi de fonds de 48 mio CHF (court terme, année précédente: 51 mio CHF) et 446 mio CHF (long terme, année précédente: 419 mio CHF). Ces fonds et engagements sont déjà intégrés dans les capitaux propres de l'ETH Zurich en tant que part significative dans les dons, soutiens financiers, cofinancements.

** Les produits de l'ETH Zurich Foundation comprenaient le reclassement dans les fonds affectés d'une opération effectuée lors d'une période précédente (10 mio CHF). Un reclassement qui a eu pour effet de diminuer le montant des produits.

Tableau 34: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2022	2021
Produits	43	41
Charge fiscale	1	1
Résultat de l'exercice	6	6

Pertes non comptabilisées issues des entités associées:

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées durant la période sous revue.

21 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles mobilières

Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:

Les acquisitions dans cette catégorie se montent à 115 mio CHF pour l'exercice sous revue (2021: 109 mio CHF). Au PSI, des investissements ont surtout été consentis dans les deux grandes installations de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS (projet SLS 2.0) et SwissFEL (ligne de faisceaux ATHOS). L'ETH Zurich a investi notamment dans des grandes installations dans les domaines microscopie et spectrométrie. L'EPFL a acheté un microscope Titan Krios supplémentaire et un appareil de lithographie à haute résolution Raith. A l'Empa, des acquisitions finales ont encore été effectuées à l'unité «HiLo» du bâtiment de recherche et d'innovation NEST, et un microscope électronique à balayage ainsi qu'un microscope d'échantillonnage à basse température ont été achetés.

Les reclassements de 68 mio CHF concernent des immobilisations corporelles meubles en cours de construction ou des acomptes pour des installations comptabilisées au bilan qui ont pu être définitivement ajoutées à cette catégorie de placement pendant l'exercice sous revue et qui seront amorties à l'avenir.

Les sorties de 83 mio CHF désignent les installations supprimées, sorties du bilan ou vendues. 57 mio CHF de cette somme concernent l'EPFL du fait de l'introduction d'un nouveau processus d'inventaire.

La valeur comptable des accélérateurs du PSI est de 432 mio CHF au 31 décembre 2022 (2021: 446 mio CHF).

Informatique et communication:

L'achat de matériel informatique et de moyens de communication a aussi affiché une forte hausse

Tableau 35: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2022

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2022	3 011	442	150	3 603	1 013	213	1 226	4 829	104
Entrées	115	41	59	215	171	69	240	454	5
Reclassements	68	3	-71	-	36	-36	-	-	-
Sorties	-83	-106	-1	-190	-119	-5	-124	-314	-
Etat au 31.12.2022	3 110	380	137	3 627	1 102	240	1 342	4 969	109
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Ajustements du retraitement au 1.01.	-	-	-	-	-2	-	-2	-2	-
Etat au 01.01.2022	1 982	380	-	2 362	433	-	433	2 795	44
Amortissements	168	31	-	200	63	-	63	263	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-30	-	-30	-31	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-81	-106	-	-188	-50	-	-50	-237	-
Etat au 31.12.2022	2 069	305	-	2 374	416	-	416	2 790	50
Valeur figurant au bilan au 31.12.2022	1 041	74	137	1 253	686	240	926	2 179	59
dont objets en leasing	-	-	-	-	-	-	292	292	-

par rapport à l'exercice précédent (2022: 41 mio CHF, 2021: 25 mio CHF). Les deux hautes écoles ont contribué en grande partie à cette augmentation avec l'acquisition d'autres ordinateurs haute performance (ETH Zurich) et de systèmes de serveurs (EPFL).

Les sorties (–106 mio CHF) désignent les installations supprimées, sorties du bilan ou vendues. 97 mio CHF de cette somme concernent l'EPFL du fait du nouveau processus d'inventaire.

Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction:

Dans cette catégorie, les entrées, d'un montant de 59 mio CHF, se répartissent en 49 mio CHF d'investissements dans les immobilisations corporelles meubles en cours de construction et 10 mio CHF d'acomptes versés.

Les reclassements de 71 mio CHF concernent les projets achevés qui ont pu être ajoutés à la catégorie de placement correspondante pendant l'exercice sous revue.

Immobilisations corporelles immobilières

Les terrains et les bâtiments affichent une forte augmentation de 171 mio CHF (2021: 33 mio CHF), qui provient pour l'essentiel des entités FEIP et SQNE contrôlées par l'EPFL. La SQNE a initié le retour anticipé du *SwissTech Convention Center* (STCC) à la Confédération au plus tard en 2026, pour un montant total de 146 mio CHF qui sera financé par les réserves de l'EPFL. De ce fait, l'ancien contrat de leasing a été annulé (réimputation de la dépréciation de 30 mio CHF, désactivation de la valeur d'acquisition de 116 mio CHF et des amortissements cumulés de 48 mio CHF ainsi que décomptabilisation des engagements de leasing de 90 mio CHF), et le nouveau contrat conclu a été comptabilisé (146 mio CHF d'immobilisations corporelles et d'engagements de leasing). Cela s'est traduit par un effet positif de 52 mio CHF dans le compte de résultat (30 mio CHF de réimputation de dépréciation, 22 mio CHF d'autre résultat financier résultant de la différence entre la valeur comptable nette du bien immobilier et la valeur résiduelle de l'engagement de leasing). Par ailleurs, la durée de location du Centre de Logement a été prolongée de 10 ans, ce qui a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et des engagements de leasing de 6 mio CHF chacun (cf. également à ce sujet

Tableau 36: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2021

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2021	2 923	451	129	3 503	912	203	1 115	4 618	102
Entrées	109	25	74	208	33	88	121	329	5
Reclassements	47	4	– 52	–	78	– 78	–	–	–
Sorties	– 69	– 38	– 1	– 108	– 10	–	– 10	– 118	– 3
Etat au 31.12.2021	3 011	442	150	3 603	1 013	213	1 226	4 829	104
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2021	1 884	384	–	2 268	383	–	383	2 651	41
Amortissements	164	34	–	198	57	–	57	255	6
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reprise de la perte de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	– 66	– 38	–	– 104	– 5	–	– 5	– 109	– 3
Etat au 31.12.2021	1 982	380	–	2 362	435	–	435	2 797	44
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	1 029	61	150	1 240	579	213	791	2 032	60
dont objets en leasing	–	–	–	–	–	–	187	187	–

les explications au chapitre 4). La vérification de la durée d'utilisation a entraîné une adaptation des corrections de valeur cumulées au 1^{er} janvier 2022. Elle a également eu un effet sur l'excédent/le déficit au bilan de 2 mio CHF et un effet de 0,2 mio CHF sur le résultat 2022.

En 2022, la FEIP a acheté deux terrains (6 mio CHF) qui serviront à la construction de futurs bâtiments pour de nouvelles start-up.

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement d'aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. Les entrées, d'un montant de 12 mio CHF, dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires comprennent notamment les activations ultérieures de l'ETH Zurich à hauteur de 4 mio CHF.

Les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 69 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Le volume porté à l'actif a diminué de 19 mio CHF par rapport à 2021 (88 mio CHF), du fait notamment de la baisse des entrées des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires à l'ETH Zurich. Au cours de l'exercice sous revue, la FEIP a procédé à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires dans des installations sur des surfaces louées dans trois bâtiments, pour un montant de 5 mio CHF.

Les immobilisations corporelles en leasing, d'un montant de 292 mio CHF, proviennent principalement des entités SQIE et SQNE contrôlées par l'EPFL.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits, logiciels et droits d'utilisation comptabilisés à l'actif. La valeur comptable nette de 59 mio CHF se compose essentiellement des droits d'utilisation pour le bâtiment Microcity de l'EPFL (48 mio CHF). Les entrées de l'exercice sous revue concernent notamment les logiciels achetés par l'ETH Zurich, l'EPFL, le PSI et l'Eawag.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 35 et 36.

22 Placements financiers et prêts

Tableau 37: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	316	369	- 53
Valeurs de remplacement positives	1	-	1
Autres actifs financiers	1223	119	1104
Prêts	1	1	-
Total placements financiers et prêts à court terme	1540	488	1051
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME			
Titres et dépôts à terme	-	-	-
Autres actifs financiers	71	63	8
Prêts	1	1	-
Total placements financiers et prêts à long terme	72	64	8

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération.

Les fonds de tiers placés sur le marché sont gérés par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. La réduction du portefeuille de titres, de dépôts à terme et de fonds de placement est principalement due à l'évolution négative des mandats de gestion de fortune.

Les autres actifs financiers à court terme contiennent surtout les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération, avec une durée totale ou résiduelle à la date d'acquisition de trois à douze mois. L'augmentation du portefeuille est principalement due à un reclassement – en vue d'optimiser les produits des intérêts – au détriment des comptes de dépôt dont l'échéance est infé-

rieure à trois mois (cf. l'annexe 16 Liquidités et placements à court terme). 590 mio CHF ont été reclassés par l'ETH Zurich et 503 mio par l'EPFL.

Les autres placements financiers à long terme comprennent les participations évaluées au prix du marché (17 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (54 mio CHF), qui a été alimenté de 8 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement des accélérateurs du PSI (cf. l'annexe 27 Provisions). Les autres participations comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l'ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF détenues à titre fiduciaire par l'EPFL), de l'EPFL et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Près des deux tiers des prêts à court et long terme de 2 mio CHF se composent de prêts à conditions préférentielles accordés à des étudiantes et étudiants, des doctorantes et doctorants ainsi qu'à des spin-off. Les prêts octroyés aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants doivent être remboursés dans un délai d'un an (court terme) ou par traites pendant six ans, dès la fin des études (long terme). Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur importante n'a été saisie sur des prêts.

Sur tous les placements financiers recensés fin 2022 (1611 mio CHF), 1276 mio CHF (2021: 162 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération et 316 mio CHF (2021: 371 mio CHF) auprès d'établissements financiers.

23 Cofinancements

Tableau 38: Cofinancements

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
VALEURS D'ACQUISITION			
Etat au 01.01	163	163	-
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Etat au 31.12	163	163	-
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES			
Etat au 01.01	49	45	5
Amortissements	5	5	-
Sorties	-	-	-
Etat au 31.12	54	49	5
Valeur figurant au bilan au 31.12.	109	114	-5

La correction de valeur des cofinancements sous forme d'amortissements annuels (2022: 5 mio CHF) a abouti, fin 2022, à une valeur au bilan de 109 mio CHF.

24 Engagements courants

Tableau 39: Engagements courants

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	59	63	-4
Engagements envers des assurances sociales	24	28	-4
Autres engagements courants	88	76	12
Total engagements courants	171	168	3

La baisse des engagements résultant de livraisons et prestations est principalement due à une diminution à l'ETH Zurich (-14 mio CHF), compensée par une augmentation au PSI (+4 mio CHF) et à l'EPFL (+4 mio CHF).

Les engagements envers des assurances sociales ont diminué par rapport à 2021, en raison de paiements de dettes envers la caisse de compensation qui étaient encore en suspens l'année précédente.

En comparaison annuelle, les autres engagements courants ont grimpé à 88 mio CHF (2021: 76 mio CHF). Cette hausse est en grande partie imputable aux impôts à la source dus à l'administration fiscale cantonale. L'augmentation de la position est réduite par les comptes courants envers des tiers, qui sont passés de 40 mio CHF en 2021 à 33 mio CHF. La diminution des comptes courants envers des tiers s'explique par la baisse des engagements financiers résultant de projets vis-à-vis de partenaires de recherche impliqués, pour lesquels les institutions du Domaine des EPF jouent le rôle de Leading House.

25 Engagements financiers

Tableau 40: Engagements financiers à court et long terme – récapitulatif

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing financier	11	9	1
Valeurs de remplacement négatives	–	–	–
Autres engagements financiers	6	5	1
Total engagements financiers à court terme	17	14	2
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME			
Engagements de leasing financier	309	258	51
Autres engagements financiers	73	69	4
Total engagements financiers à long terme	382	327	55

Tableau 41: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2022			2021		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
Engagements financiers état au 01.01.	14	327	341	19	335	353
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	8	8	–	–	–
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	–10	–1	–11	–9	–	–10
Total des variations monétaires	–10	7	–2	–9	–	–10
Variations des justes valeurs	–	–	–	–	–	–
Reclassements	15	–15	–	8	–8	–
Autres changements	–2	62	60	–2	–	–2
Total des variations non monétaires	12	48	60	5	–8	–3
Engagements financiers état au 31.12.	17	382	398	14	327	341

Les engagements de leasing financier diminuent à hauteur de la part d'amortissement des paiements de leasing annuels. Les autres engagements financiers contiennent l'engagement de prestations découlant du droit d'utilisation obtenu à l'EPFL en lien avec le bâtiment Microcity, qui a été comptabilisé comme un leasing financier (48 mio CHF, 2021: 51 mio CHF). La baisse annuelle correspond à une prestation reçue périodiquement et est comptabilisée en tant que produit de dons sans effet sur la trésorerie.

Tableau 42: Leasings financiers

mio CHF	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings
	2022	2022	2022	2021	2021	2021
Echéances						
Echéance jusqu'à 1 an	18	8	11	17	8	9
Echéance entre 1 et 5 ans	201	38	163	68	28	41
Echéance à plus de 5 ans	230	84	146	276	59	217
Etat au 31.12.	449	130	320	362	95	267
			2022	2021		
CHARGES DE LEASING						
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période			–	–		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES						
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)			32	18		

Les leasings financiers auprès de l'EPFL concernent des biens immobiliers des sociétés simples SQIE et SQNE. L'annexe 4 (Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management) décrit les hypothèses que l'EPFL a émises pour la présentation de ces contrats de location dans les comptes. Au cours de l'exercice sous revue, des adaptations contractuelles ont été apportées au contrat de location de la SQNE. Des explications détaillées sont fournies dans la note 21 «Immobilisations corporelles et incorporelles». Au 31 décembre 2022, les engagements de leasing financier de la SQNE s'élevaient à 216 mio CHF en raison de la réévaluation de la valeur STCC et de la prolongation de 10 ans du contrat de leasing CL. La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux est de 88 mio pour la SQIE à la fin de l'exercice sous revue (durée de location: 30 ans). Les contrats de location de la SQIE et de la SQNE Centre de Logement comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'évolution générale des prix (indice des prix à la consommation).

Le leasing financier de l'ETH Zurich concerne un bien immobilier sur le campus de Hönggerberg (total de la valeur actuelle des redevances futures des leasings: 15 mio CHF). Le bâtiment est occupé depuis septembre 2015, et le contrat est valable jusqu'en 2045. Il n'y a pas d'options de prolongation ou d'acquisition. Le loyer net est cependant indexé à 80% et peut toujours être ajusté à la fin de l'année.

26 Passifs de régularisation

Tableau 43: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	134	130	4
Autres passifs de régularisation	60	49	11
Total passifs de régularisation	194	179	15

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2022: 128 mio CHF, 2021: 123 mio CHF). Compte tenu du volume de mandats généralement plus élevé avec IPSAS 9, les montants perçus à l'avance ont aussi augmenté.

Les autres passifs de régularisation sont surtout des régularisations d'impôts à la source et de transferts de charges pour l'approvisionnement central pour l'exploitation et les projets de construction ou pour l'achat de biens informatiques. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (31 mio CHF), l'EPFL (19 mio CHF), le PSI (6 mio CHF), l'Empa (3 mio CHF) et l'Eawag (1 mio CHF).

27 Provisions

Tableau 44: Provisions – aperçu

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	95	99	- 4
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	62	61	1
Démantèlement d'actifs	544	547	- 4
Cautionnements et garanties	-	-	-
Litiges	1	1	-
Autres provisions	1	2	-
Total provisions	703	709	- 6

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice et collaborateur. Cet avoir des collaboratrices et collaborateurs est qualifié de courant. Durant l'exercice sous revue, cette provision a été réduite de 4 mio CHF. L'ETH Zurich est concernée à hauteur de 2 mio CHF, de même que l'EPFL.

Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté/ primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs comprend 536 mio CHF (2021: 540 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs (cf. les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Durant l'exercice sous revue, le PSI a utilisé 4 mio CHF (2020: 2 mio CHF) pour les premières mesures liées au démantèlement. L'entrée annuelle prévue pour le financement de ces coûts sur le compte de dépôt auprès de la Confédération se monte à 11 mio CHF. Le PSI a aussi des provisions de quelque 4 mio CHF chacune pour le démantèlement de Gantry 3 (installation pour la radiothérapie) et de SwissFEL.

Tableau 45: Provisions – variation 2022

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2022	99	61	547	–	1	2	709
Constitution	1	9	–	–	1	–	11
Dissolution	– 4	–	–	–	–	–	– 5
Utilisation	–	– 8	– 4	–	– 1	–	– 12
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2022	95	62	544	–	1	1	703
dont à court terme	95	–	4	–	1	–	99
dont à long terme	–	62	540	–	–	1	603

Tableau 46: Provisions – variation 2021

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2021	101	64	549	–	2	2	718
Constitution	2	7	–	–	–	–	10
Dissolution	– 4	–	–	–	– 1	–	– 6
Utilisation	–	– 10	– 2	–	–	–	– 13
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2021	99	61	547	–	1	2	709
dont à court terme	99	–	4	–	1	2	105
dont à long terme	–	61	543	–	–	–	604

28 Régimes de prévoyance à prestations définies

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major et de la présidence du Conseil des EPF sont assurés dans la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Cependant, le montant des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2022 comprend aussi des engagements résultant d'autres plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA pour un total nettement inférieur à 1 mio CHF (année précédente: 1 mio CHF).

Cadre juridique et responsabilités

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

Plan de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

Le plan de prévoyance est défini dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, le plan de prévoyance accorde davantage de prestations que les prestations minimales requises par la législation. Il s'agit donc d'un plan enveloppant (prestations obligatoires et subobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoire de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. Des plans de prévoyance existent pour différents groupes d'assurés. De plus, le salarié peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations subrogatoires.

Le *Risk Sharing* (partage des risques entre assurés et employeur) introduit en 2020 est maintenu sans changements (voir détails au point 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation). Etant donné le niveau du taux d'actualisation au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu de réduction de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à cause du partage des risques élargi.

Le taux de couverture définitif réglementaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon l'OPP 2, s'établissait fin 2022 à 97,2% (2021: 109,3%). A la fin de l'année, le taux de couverture économique définitif de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 96,5% (2021: 96,5%).

Evénements particuliers

Il n'y a eu aucune modification, réduction ou indemnité du plan de prévoyance devant être prise en compte à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

L'année précédente, il a été décidé de réduire la participation de l'employeur au financement de la rente transitoire conformément à la nouvelle réglementation introduite lors de la révision de l'Ordonnance sur le personnel du Domaine des EPF. Cette adaptation a été intégrée en tant que coût négatif des services passés dans l'évaluation selon IPSAS 39.

Tableau 47: Engagements / actifs nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	7 717	8 761	-1 044
Moins juste valeur des actifs du régime	-7 397	-8 147	750
Engagements (+) / actifs (-) nets de prévoyance inscrits au bilan	320	615	-294

La baisse des engagements nets de prévoyance de 294 mio CHF est due à une réduction de la valeur actuelle des engagements de prévoyance et à une réduction proportionnellement plus faible des actifs du régime à la valeur de marché. La hausse du taux d'actualisation (31 décembre 2022: 2,2% / 31 décembre 2021: 0,4%) ainsi que certains paramètres empiriques ont entraîné une réduction de l'engagement net de prévoyance respectivement de 1451 mio CHF et de 55 mio CHF pour l'essentiel. Par compensation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et le taux d'intérêt projeté concernant l'avoir de vieillesse se sont traduits par une hausse de l'engagement net de prévoyance de 428 mio CHF. Les actifs du régime ont diminué de 750 mio CHF en raison du rendement négatif des placements.

Sur le montant total, nettement moins d'1 mio CHF des engagements nets de prévoyance (2021: 1 mio CHF) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Tableau 48: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	245	225	20
Coût des services passés	4	-10	14
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	35	18	17
Produits des intérêts des actifs du régime	-33	-16	-17
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-1
Autres	-	-	-
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	255	221	34

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF ont atteint 255 mio CHF (2021: 221 mio CHF), dont bien moins d'1 mio CHF (2021: 1 mio CHF) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les charges de prévoyance nettes sont de 34 mio CHF supérieures à celles de l'année précédente. Cette hausse est due principalement à l'augmentation du coût des services rendus au cours de la période (20 mio CHF) ainsi qu'au coût des services passés (14 mio CHF). La hausse du coût des services rendus au cours de la période est due à la déduction plus faible liée au *Risk Sharing* (lacune de financement réduite en raison des rendements positifs en 2021) ainsi qu'à l'évolution des salaires, qui devrait être positive.

Le coût des services passés comprend les rachats pour le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL. L'année précédente, la participation de l'employeur au financement de la rente transitoire avait été réduite, ce qui s'était traduit par des charges négatives. Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de 241 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 135 mio CHF sont attendues.

Tableau 49: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	-1078	-118	-961
issus de la variation des hypothèses financières	-1024	-154	-869
issus de la variation des hypothèses démographiques	-	-247	247
issus de la variation empirique	-55	283	-338
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-)/pertes (+))	775	-331	1105
Limitation du plafond de l'actif net de prévoyance	-	-	-
Autres	-	-	-
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	-304	-449	145
Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-)/perte (+))	-721	-417	-304

En 2022, le bénéfice généré par la réévaluation et comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à 304 mio CHF (2021: 449 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 721 mio CHF au 31 décembre 2022 (2021: 417 mio CHF), dont des bénéfices générés par des réévaluations de 5 mio CHF (2021: 4 mio CHF) qui se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Les bénéfices actuariels issus de la variation des hypothèses financières résultent pour l'essentiel de la hausse du taux d'actualisation (1451 mio CHF). Ils ont été réduits par l'augmentation de la rémunération de l'avoir de vieillesse et par la hausse de l'évolution attendue des salaires (perte actuarielle de 428 mio CHF). De plus, les bénéfices empiriques ont entraîné une hausse de 55 mio CHF des bénéfices générés par les réévaluations et comptabilisés dans les capitaux propres.

Les charges liées aux actifs du régime, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, s'expliquent par la perte de 9,7% sur les placements par rapport au rendement attendu (ce qui correspond à un taux d'actualisation de 0,4%).

Tableau 50: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2022	2021
Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01	8 761	8 866
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	245	225
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	35	18
Cotisations des assurés	139	135
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 388	- 355
Coût des services passés	4	- 10
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	- 1 078	- 118
Autres	-	-
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	7 717	8 761

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 12,0 années au 31 décembre 2022 (2021: 13,4 années).

Tableau 51: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2022	2021
Juste valeur des actifs du régime état au 01.01	8 147	7 779
Produits des intérêts des actifs du régime	33	16
Cotisations de l'employeur	245	245
Cotisations des assurés	139	135
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 388	- 355
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	- 775	331
Autres	-	-
Juste valeur des actifs du régime état au 31.12	7 397	8 147

Tableau 52: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2022	2021
Engagements nets de prévoyance état au 01.01.	615	1 087
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	255	221
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	- 304	- 449
Cotisations de l'employeur	- 245	- 245
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance état au 31.12.	320	615

Tableau 53: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Pourcentage	31.12.2022			31.12.2021		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Liquidités	6	–	6	3	–	3
Obligations (en CHF) Confédération	6	–	6	5	–	5
Obligations (en CHF) hors Confédération	8	–	8	9	–	9
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	19	–	19	23	–	23
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	8	–	8	9	–	9
Hypothèques	3	–	3	2	–	2
Actions	26	–	26	28	–	28
Immobilier	8	8	16	6	6	12
Matières premières	2	–	2	2	–	2
Autres	–	6	6	–	7	7
Total des actifs du régime	86	14	100	87	13	100

PUBLICA supporte les risques actuariels et les risques liés aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 54: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2022	2021
Taux d'actualisation au 01.01.	0,40	0,20
Taux d'actualisation au 31.12.	2,20	0,40
Evolution attendue des salaires	2,40	0,60
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	2,20	0,40
Contribution des employés au déficit de financement	36,00	36,00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,48	24,37
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,70	22,57

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés en cas de déficit de financement éventuel est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 55: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2022		31.12.2021	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	- 220	201	- 210	223
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	24	- 24	23	- 22
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	150	n/a	170	n/a
Rémunération de l'avoit de vieillesse (variation +/- 0,25%)	52	- 51	43	- 43
Contribution des employés au déficit de financement (variation +/- 10%)	-	-	- 35	35
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	196	- 234	234	- 237

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoit de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. L'hypothèse sur l'évolution des rentes a été relevée et non abaissée pour l'exercice sous revue puisqu'il est impossible de réduire les rentes. Etant donné qu'il n'y a plus de lacune de financement durant l'année sous revue, une modification de la part prise en charge par l'employeur n'aurait aucune influence sur la clôture 2022. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

29 Fonds de tiers affectés

Tableau 56: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu	dont dispositions transitoires de la Confédération 31.12.2022
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	707	664	43	47
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	83	78	5	3
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	395	402	- 7	152
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	128	126	2	
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	97	112	- 15	
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	134	122	12	-
Dons et legs	96	100	- 4	
Total fonds de tiers affectés	1641	1605	36	202

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. Les fonds de tiers disponibles pour le financement de la recherche dans le Domaine des EPF ont augmenté de 36 mio CHF, malgré une activité de projets en hausse (du fait des mesures transitoires de la Confédération d'un montant de 202 mio CHF), pour s'établir à 1641 mio CHF.

Le FNS a enregistré de nouveau une forte activité de projets en 2022. Cependant, les financements de projets obtenus grâce aux mesures transitoires ont augmenté davantage, de sorte que les fonds de tiers affectés ou les engagements de prestations envers le FNS ont grimpé.

Les fonds de tiers affectés issus de contributions à la recherche d'Innosuisse ont progressé dans toutes les institutions sauf à l'Empa, car davantage d'engagements pour de nouveaux projets ont été obtenus pendant l'exercice sous revue.

Dans les contributions à la recherche de l'UE, les fonds de tiers affectés ont reculé à l'ETH Zurich, à l'EPFL et à l'Eawag. Ils ont augmenté dans les autres institutions. Plusieurs facteurs ont contribué à ce léger recul: les engagements de prestations ont diminué du fait de l'avancement des projets en cours, et moins de projets ont été obtenus en 2022 car la Suisse a actuellement le statut de pays tiers non associé au PCRD Horizon Europe en cours. De plus, l'euro a entraîné une dépréciation des positions du bilan. Les mesures transitoires du SEFRI (152 mio CHF) ont permis de contrer une baisse encore plus importante.

Les contributions à la recherche de la Confédération ont légèrement progressé pendant l'exercice sous revue. Cette hausse est liée à la signature de nouveaux contrats pour des projets à l'EPFL.

Le recul des fonds de tiers issus du secteur privé est une conséquence de l'avancement des projets à l'ETH Zurich et à l'EPFL. Au PSI, la situation économique et politique mondiale a eu un impact négatif sur la conclusion de nouveaux projets. La baisse à l'Empa est due à l'aide importante de la fondation Werner Siemens pour le projet CarboQuant en 2021, qui sera désormais traitée sur 10 ans.

Les fonds de tiers affectés de la catégorie Autres fonds de tiers liés à des projets ont augmenté dans la plupart des entités en raison de nouveaux projets financés par les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales.

Les projets financés à partir de dons et de legs ont diminué du fait de l'avancement des projets à l'ETH Zurich.

30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers

Classes et catégories d'instruments financiers selon les valeurs comptables et les justes valeurs

Tableau 57: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable	Total de la juste valeur
Liquidités et placements à court terme	742			742	742
Créances sur transactions sans contrepartie	1667			1667	1667
Créances sur transactions avec contrepartie	72			72	72
Placements financiers et prêts	1278	333		1611	1611
Actifs de régularisation	23			23	23
Engagements financiers*	-	-	630	630	630

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

Les valeurs de l'année précédente figurent dans le tableau de retraitement (tableau 5 au point 2 Bases de la présentation des comptes, «modifications des méthodes de présentation des comptes (retraitement)»).

Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques, p. 48).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible. En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

Risque de crédit et de défaut

Le risque de défaut est le risque de pertes financières au cas où l'une des parties au contrat dans le cadre d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Le tableau 58 indique le risque maximal de défaut des actifs financiers par type de contrepartie.

Tableau 58: Risque maximal de défaut

mio CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRD *	31.12.2022					Autres contreparties (par exemple cantons, fondations) *	Autres contreparties (par exemple entreprises privées) **
				FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva *	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques				
Liquidités et placements à court terme	742	538	–	–	11	193	–	–		
Créances sur transactions sans contrepartie	1 667	124	290	566	–	–	581	107		
Créances sur transactions avec contrepartie	72	12	–	–	–	–	8	52		
Placements financiers et prêts	1 611	1 277	–	–	1	13	11	310		
Actifs de régularisation	23	6	1	–	–	–	2	14		
Total	4 115	1 957	290	566	12	206	602	481		
				31.12.2021						
Total période précédente**	4 132	2 017	297	533	22	131	1 133	n/a		

* Dans la colonne Commission européenne figurent les créances à l'égard des universités européennes résultant des programmes-cadres de recherche de l'UE ainsi que les créances restantes liées aux mesures transitoires pour Horizon 2020 et Horizon Europe (financement direct Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les mesures transitoires concernant les volets du programme Horizon Europe qui ne sont pas accessibles sont indiquées dans la colonne de l'organisme d'encouragement concerné (FNS, Innosuisse, autres contreparties).

** Rapport financier 2021: Aucune répartition des autres contreparties

Estimation des pertes sur créances attendues au 31 décembre 2022

Liquidités et placements à court terme

Le Domaine des EPF dépose les liquidités et placements à court terme sur des comptes ouverts à cet effet auprès de PostFinance, des banques cantonales, d'autres banques et de l'AFF. Toutes les contreparties se sont vu accorder une notation *Investment Grade* par une agence de notation reconnue. Le Domaine des EPF part donc du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est intervenue depuis la comptabilisation initiale et détermine les pertes sur créances attendues sur la base des pertes sur créances à 12 mois puisque les instruments financiers ont une échéance à court terme.

Lors de la première utilisation de la norme IPSAS 41 Instruments financiers au 1^{er} janvier 2022, la correction de valeur calculée était inférieure au seuil de comptabilisation de 1 mio CHF défini par le Domaine des EPF. La correction de valeur n'a pas subi de modification matérielle durant l'exercice sous revue.

Créances sur transactions sans contrepartie et créances sur transactions avec contrepartie

Le Domaine des EPF utilise une matrice de correction de valeur afin de calculer les pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie.

Tableau 59: Analyse des échéances

mio CHF	Total créances	Non échu	Echu à 90 jours	Echu à plus de 90 jours et à moins de 180 jours	Echu à plus de 180 jours et à moins de 360 jours	Echu à plus de 360 jours
Valeur brute	1740	1711	16	8	2	3
Créances sur transactions sans contrepartie brute	1668	1648	9	7	2	3
Corrections de valeur	-1	-	-	-	-1	-
Créances sur transactions avec contrepartie brute	73	63	8	2	-	-
Corrections de valeur	-1	-	-	-	-	-

Tableau 60: Analyse des échéances de l'année précédente IPSAS 29

mio CHF	Total créances	Non échu	Echu à moins de 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours	Echu au-delà de 180 jours
Valeur brute	1692	1626	39	6	22
Créances sur transactions sans contrepartie	1616	1578	18	4	16
Créances sur transactions avec contrepartie	76	48	21	1	6
Corrections de valeur	-3	-	-	-	-3
dont corrections de valeur individuelles	-1				

Pour les créances à risque résultant de livraisons et prestations, le montant des corrections de valeur était de 1 mio CHF fin 2022 (2021: 3 mio. CHF). Pour les créances sur transactions sans contrepartie, le montant des corrections de valeur était de 1 mio CHF fin 2022 (2021: corrections de valeur minimales). A la date de clôture du bilan, aucune créance sur transactions sans contrepartie ni créance sur transactions avec contrepartie n'a été affectée en termes de solvabilité.

Le tableau suivant présente l'évolution de la correction de valeur concernant les créances sur transactions sans contrepartie et les créances sur transactions avec contrepartie.

Tableau 61: Evolution de la correction de valeur

mio CHF	2022	
	Corrections de valeur des créances sur transactions sans contrepartie	Corrections de valeur des créances sur transactions avec contrepartie
Etat au 01.01	-	-3
Ajustements du retraitement au 01.01.	-1	1
Etat au 01.01	-1	-1
Utilisation de corrections de valeur	-	-
Réévaluation nette de corrections de valeur	-	-
Etat au 31.12	-1	-1

Placements financiers et prêts

Le poste du bilan Placements financiers et prêts comprend au 31 décembre 2022 1278 mio CHF d'actifs financiers évalués au coût amorti. Ceux-ci incluent les prêts à courte et longue échéance d'un montant de 2 mio CHF qui ont été accordés aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants ainsi qu'aux spin-off et les placements financiers auprès de la Confédération à hauteur de 1277 mio CHF. Sur la base de données historiques et en tenant également compte des évolutions futures, le Domaine des EPF estime que le risque de crédit des contreparties est faible et part donc du principe qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Il détermine par conséquent les pertes sur créances attendues sur la base de la perte sur créances à 12 mois. Lors de la première application de la norme IPSAS 41 Instruments financiers le 1^{er} janvier 2022, la correction de valeur calculée était inférieure au seuil de comptabilisation défini par le Domaine des EPF. La correction de valeur n'a pas subi de modification matérielle durant l'exercice sous revue.

Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur importante n'a été saisie sur des prêts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Domaine des EPF ne soit éventuellement pas en mesure de tenir ses engagements financiers conformément au contrat par la livraison de moyens de paiement ou d'autres actifs financiers.

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity), qui est traité comme un leasing financier mais ne représente pas de risque de liquidité.

Le tableau 62 ci-après précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier, mais pas les institutions elles-mêmes.

Tous les engagements financiers sont couverts par des liquidités et des placements auprès de la Confédération disponibles à court terme. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 62: Flux des paiements contractuels relatifs aux engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	31.12.2022		
			moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans
Engagements financiers hors produits dérivés					
Engagements courants	171	171	171	-	-
Engagements de leasing	320	449	18	201	230
Engagements financiers	79	79	6	19	54
Passifs de régularisation	60	60	60	-	-
Engagements en instruments financiers dérivés					
	-	-	-	-	-
Total	630	759	255	220	284
31.12.2021					
Total période précédente	558	653	239	91	323

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les prix du marché, p. ex. les cours de change, les taux d'intérêt ou le cours des actions varient, influençant ainsi les produits du Domaine des EPF ou la valeur des instruments financiers détenus.

Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 16 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions suisses et étrangères ainsi que de fonds de placement dont les émetteurs peuvent être suisses ou étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat de 31 mio CHF.

Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2021. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. Un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*.

Risque de change

Les créances et engagements en devises sont majoritairement libellées en euro et en dollar américain. Elles sont couvertes au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont majoritairement couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/- 10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 63: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2022					31.12.2021				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
Bilan net par devises étrangères	2855	2798	24	7	26	2947	2869	37	10	30
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/- 10%			2	1				4	1	
Taux de clôture			0,9874	0,9250				1,0359	0,9107	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies concerne essentiellement les mandats de gestion de fortune et l'entité de Singapour consolidée par l'ETH Zurich.

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

La juste valeur des créances à long terme sans contrepartie et des prêts à long terme est calculée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

La juste valeur des placements financiers disponibles à la vente se base sur les valeurs réelles, quand celles-ci sont déterminées de manière fiable, ou elle correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des engagements financiers à taux fixe qui ne sont pas cotés en bourse est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché. La juste valeur des actifs et engagements financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

La juste valeur des engagements résultant de leasings financiers est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

Le Domaine des EPF ne possède aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 64: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	333	317	8	8	388	370	9	9
Engagements financiers	–	–	–	–	–	–	–	–

Résultat net par catégorie d'évaluation

Tableau 65: Résultat net par catégorie d'évaluation

mio CHF	2022		
	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers
Produits des intérêts (+) / charges d'intérêts (–)	11	–	– 8
Produits des participations		5	
Variation de la juste valeur		– 52	
Différences nettes de change	– 6	2	–
Dépréciations	–		
Reprises de pertes de valeur	–		
Autres produits financiers	1		22
Total du résultat net par catégorie d'évaluation	6	– 45	14

L'évolution négative des marchés financiers a entraîné les ajustements négatifs des juste valeurs. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles au point 15 Résultat financier.

Tableau 66: Résultat net par catégorie d'évaluation année précédente IPSAS 29

mio CHF	2021			Engagements financiers
	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	
Total du résultat net par catégorie d'évaluation année précédente	-	35	4	- 9

Les réévaluations de la juste valeur et les charges d'intérêts des engagements financiers ont exercé la plus grande influence sur le résultat net 2021.

31 Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Engagements conditionnels

Tableau 67: Engagements conditionnels

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Cautionnements	-	-	-
Garanties	1	1	-
Litiges	-	-	-
Autres	221	229	- 8
Total engagements conditionnels	222	230	- 8

L'EPFL dispose toujours de deux garanties d'un total de 1 mio CHF servant à couvrir d'éventuelles créances douanières dans le cadre de transactions transfrontalières et sans limitation de durée.

L'EPFL comptabilise les autres engagements conditionnels suivants:

- Campus Biotech: L'EPFL, l'Université de Genève et la Fondation Campus Biotech Geneva ont une responsabilité solidaire de baux jusqu'au 30 juin 2043 (204 mio CHF, remise en état de 14 mio CHF en sus).
- Engagement solidaire concernant les paiements d'intérêts de loyers pour le bâtiment AGORA. Ce montant correspond au risque que représenterait pour l'EPFL une défaillance des deux parties (CHUV, UNIL), soit 3 mio CHF, jusqu'au 31 mai 2026.

Fin 2022, l'ETH Zurich a un engagement conditionnel ne pouvant être quantifié de manière fiable de l'ordre d'un peu moins d'un million de CHF, lié à un sinistre survenu dans un bien immobilier loué par l'ETH Zurich. L'engagement conditionnel de 2021 lié à des charges de partenaires contractuels n'existe plus.

Créances conditionnelles

Tableau 68: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Créances hors bilan	-	-	-
Autres	-	-	-
Total créances conditionnelles	-	-	-

Fin 2022, l'ETH Zurich dispose de deux créances conditionnelles non quantifiables. Il s'agit de la donation au *Wyss Translational Center Zurich* de la *Wyss Zurich Foundation* créée par Hansjörg Wyss, et du reste de la succession de Dr Branco Weiss pour le programme *Society in Science* (The Branco Weiss Fellowship) soutenant les jeunes chercheurs. En ce qui concerne cette succession, il s'agit d'un petit montant en millions à deux chiffres.

32 Engagements contractuels

Tableau 69: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	175	102	74
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	30	89	- 59
Engagements contractuels à plus de 5 ans	-	-	-
Sans échéance / indéterminé	-	-	-
Total engagements contractuels	205	191	15

A la date de clôture du bilan, le PSI a des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 108 mio CHF (dont 84 mio CHF à court terme et 24 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernent notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec SLS 2.0, CHART et ESS.

Fin 2022, l'ETH Zurich a des engagements contractuels de 82 mio CHF. Ils concernent essentiellement l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques, surtout un achat prévu pour le CSCS (ordinateur haute performance) et la bibliothèque de l'ETH pour l'accès aux publications numériques.

Autres engagements contractuels: EPFL (7 mio CHF), Empa (7 mio CHF) et Eawag (2 mio CHF).

De plus, l'EPFL s'est engagée par contrat à couvrir les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

33 Leasing opérationnel

Tableau 70: Leasing opérationnel

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
ECHÉANCES			
Echéance jusqu'à 1 an	44	43	-
Echéance entre 1 et 5 ans	148	138	11
Echéance à plus de 5 ans	286	289	- 3
Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliables au 31.12.	477	470	8
Charges de leasing de la période	46	46	-
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Produits de leasing au titre de sous-locations	1	2	- 1
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	3	3	-

Pendant l'exercice sous revue, les accords de leasing concernent notamment l'ETH Zurich (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 200 mio CHF, - 6 mio CHF), le PSI (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 131 mio CHF, +1 mio CHF), l'EPFL (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 141 mio CHF, +15 mio CHF) et l'Empa (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 6 mio CHF, - 1 mio CHF). Il s'agit surtout de la location de divers immeubles. Le PSI a un contrat de bail portant sur des locaux de bureaux, de laboratoires et d'ateliers situés dans un bâtiment qui n'est pas encore achevé (installation prévue au 1^{er} janvier 2024; durée 23 ans).

Les charges de leasing de la période se répartissent donc principalement entre l'ETH Zurich (34 mio CHF), l'EPFL (10 mio CHF) et l'Empa (2 mio CHF).

34 Rémunération des personnes-clés du management

Tableau 71: Rémunération des personnes-clés du management (chiffres arrondis)

mio CHF	2022	2021	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	–
Direction **	3	2	–
Rémunération des personnes-clés	3	3	–

Tableau 72: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2022	2021	Ecart absolu
Conseil des EPF *	2,22	2,20	0,02
Direction **	6,00	6,00	–
Nombre de personnes (à plein temps)	8,22	8,20	0,02

* Présidence du Conseil des EPF: 80%, Vice-Présidence du Conseil des EPF: 16%, Présidence du comité d'audit: 16%, un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre autres membres du Conseil des EPF sans fonction de direction: 10% chacun.

** Membres du Conseil occupant une fonction de direction ainsi que les directrices et directeurs des autres établissements de recherche.

35 Relations avec les entités contrôlées et associées

Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 73 sont entièrement consolidés avec tous leurs sites.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Tableau 73: Entités contrôlées

	Forme Juridique	Type de collaboration /d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2022 ¹		Date de clôture des comptes
ETH Singapore SEC Ltd.	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement / du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2022
Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel ²	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytoécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2021
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiantes et étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Lausanne	Suisse	CHF	60	100	31.12.2022
Fondation EPFL Innovation Park	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	45	100	31.12.2022
Société du Quartier de l'Innovation (SQIE)	Société simple	La société simple entretient des bâtiments en leasing financier pour des grandes sociétés technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	100	100	31.12.2022
Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) ³	Société simple	La société simple entretient différents bâtiments en leasing financier et exploite un centre de congrès, des logements pour étudiantes et étudiants, des magasins et un hôtel.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	83	100	31.12.2022

¹ Exception faite de la Société du Quartier Nord de l'EPFL (2021: 80% de vote), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Les 43% restants des droits de vote de la Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel sont détenus par des personnes désignées par le fondateur. La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

³ L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt de 5% au travers de l'entité associée Fondation Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de cette situation, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêt non contrôlant.

Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 74: Entités associées

	Forme Juridique	Type de collaboration/d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2022 ¹	
ETH Zurich Foundation ²	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	15	100
Fondation Albert Lück	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	17	100
Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiantes et étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	50
Stiftung Archiv für Zeitgeschichte	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	43	100
Stiftung jüdische Zeitgeschichte	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	100
Fondation Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	25	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiantes et étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	33	60
Fondation «Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle IIMT»	Fondation	La fondation soutient le développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire.	Genève	Suisse	CHF	50	50
DECTRIS SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	19	19

¹ Exception faite de Dectris SA (2021: 21% part des droits de vote ou au capital), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'ETH Zurich Foundation soient inférieurs à 20%, elle peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi elle est qualifiée d'entité associée.

Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

Cette ordonnance donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées comme suit et sont exclues des comptes annuels consolidés du Domaine des EPF:

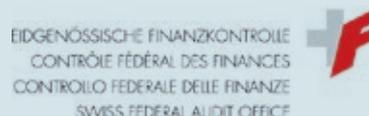
Tableau 75: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2022	31.12.2021
Entités contrôlées		
Nombre	9	10
Total du bilan (mio CHF)	21	21
Entités associées		
Nombre	11	15
Total du bilan (mio CHF)	57	73

36 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés du Domaine des EPF 2022 les 8 et 9 mars 2023. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu dans le Domaine des EPF, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans le cadre des comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2022 ou un ajustement de ceux-ci.

Rapport de l'organe de révision



Reg. Nr. 932.22491.002

Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

Comptes annuels consolidés du Domaine des Ecoles polytechniques fédérales pour l'année 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2022, le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 12 à 79) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des EPF au 31 décembre 2022, ainsi que ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à l'article 35a^{ter} de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil des EPF. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Dans ce contexte, nous renvoyons à la section « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires » de notre rapport.

Responsabilités du Conseil des EPF relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés, donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil des EPF du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le domaine des EPF à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du domaine des EPF, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit du Conseil des EPF notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 9 mars 2023

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

 Jeannet Eric-Serge NJRIBJ
09.03.2023
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Eric-Serge Jeannet
Expert-réviseur agréé

 Koehli Martin OMQKGC
09.03.2023
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich /
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch
Direction du projet/rédaction: Finances/Communication
du Conseil des EPF, Zurich
Conception graphique: Hej AG, Zurich
Réalisation graphique: Linkgroup AG, Zurich
Traductions, relecture: Apostroph Zürich AG, Zurich
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich
Impression: Cavelti AG, Gossau
Clôture de la rédaction: 9 mars 2023

Ce rapport financier est publié en allemand, en français
et en anglais. Pour les comptes annuels consolidés, la version
allemande fait foi. Ce rapport financier est disponible au
format électronique sur www.cepf.ch/rapportfinancier2022.

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres
présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux
montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont
calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes
des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les
tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2023



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:
Händeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:
Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch